



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

**UNITE DE GESTION DU PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET DE
SECURISATION FONCIERE (CASEF)**

Crédit IDA 5775-MG et DON 432-MG

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP CASEF)

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE (PGES-E)

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE RELIANT ANTSIRAMANDROSO –
AMBODIRIANA, COMMUNE RURALE AMBODIRIANA, SUR LA RIP N°7
DISTRICT TOAMASINA II
REGION ATSIANANA**

JUILLET 2022

TABLE DES MATIERES

1	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE ERRA	6
2	DESCRIPTION DU PROJET	7
2.1	Localisation	7
2.1.1	Délimitation administrative du projet.....	7
2.1.2	Zone d'influence du projet	9
2.2	Consistance des travaux.....	9
2.2.1	Terrassement et chaussée.....	9
2.2.2	Ouvrages d'assainissement :.....	9
2.2.3	Ouvrages d'art	10
3	MILIEU BIOPHYSIQUE.....	11
3.1	Milieu physique	11
3.1.1	Relief, géologie et pédologie	11
3.1.2	Climat, hydrologie	11
3.2	Milieu biologique	11
3.2.1	Flore.....	11
3.2.2	Faune	11
4	CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE AU PROJET	12
4.1	Contexte.....	12
4.2	Raison d'être du projet sur le plan socio – économique et environnemental	12
4.3	Politique de sauvegarde de la Banque Mondiale applicable au projet	12
4.3.1	Evaluation Environnementale (OP 4.01).....	12
4.3.2	Réinstallation Involontaire (OP 4.12).....	13
4.3.3	Patrimoine culturel (OP 4.11).....	13
4.4	Texte règlementaire applicable pour le projet	13
4.4.1	Textes sur l'environnement	13
4.4.2	Textes sur le secteur routier.....	14
4.4.3	Textes de base sur le secteur du travail	14
4.4.4	Texte sur les violences basées sur le genre (VBG) :.....	14
4.4.5	Autres textes applicables	14
5	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	15
5.1	Introduction	15
5.2	Objectif du PGES - Entreprise.....	15
5.3	Identification des Impacts sur le projet.....	15
5.3.1	Impacts positifs du sous-projet	15
5.3.2	Impacts négatifs du sous-projet et mesures d'atténuations.....	15
5.4	Méthodes du titulaire des travaux pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	29

5.4.1	Surveillance Environnementale et Sociale	29
5.4.2	Suivi environnemental et social.....	46
5.4.3	Programme de suivi environnemental	62
5.5	Calendrier de préparation et de mise à jour	64
6	RESSOURCES HSSE	64
6.1	Présentation du promoteur.....	64
6.2	Présentation de l'entreprise	64
6.3	Responsabilité du staff sur la bonne mise en œuvre du PGES	66
6.3.1	Conducteur des travaux	66
6.3.2	Responsable HSE	66
6.3.3	Chefs chantiers	66
6.4	Procédure de détection et de traitement des non-conformités	66
6.4.1	Les remise en conformité	66
6.4.2	Gestion des données relatives au suivi et aux non-conformités	67
7	MECANISME DE GESTION DE PLAINTES DE L'ENTREPRISE.....	67
7.1	Plan d'action VBG et VCE de l'entreprise	67
7.1.1	Définition.....	67
7.1.2	Engagement de l'Entreprise vis à vis du VBG et VCE	67
7.1.3	Codes de conduites	68
7.1.4	Traitement des plaintes concernant la VBG ou la VCE	68
8	PLAN SPECIFIQUE SECTORIEL.....	68
8.1	Plan de gestion des déchets	68
8.2	Plan d'urgence	69
8.2.1	Urgence sanitaire	69
8.2.2	Urgence en cas de déversement accidentel des produits chimiques.....	69
8.2.3	Urgence en cas d'incendie ou explosion	69
8.2.4	Plan de gestion des effluents	69
8.2.5	Plan de gestion du bruit	70
8.2.6	Plan de remise en état	70
	ANNEXE 1 : CODE DE BONNE CONDUITE	72
	ANNEXE 2 : REGLEMENT INTERIEUR	76
	ANNEXE 3 : AUTORISATION SPECIALE DE CIRCULATION	78
	ANNEXE 4 : PARTENARIAT AVEC CSBII AMBODIRIANA.....	79
	ANNEXE 5 : COPIES FICHE-TYPE DE PLAINTES (MGP)	80
	ANNEXE 6 : FICHE DE NON CONFORMITE	81
	ANNEXE 7 : PROCEDURE EN CAS DE DECOUVERTE FORTUITE DES SITES CULTURELS	82
	ANNEXE 8 : PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIAL DE BASE VIE	83
	ANNEXE 9: PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIAL DE GITE	
	D'EMPRUNT.....	84

ANNEXE 10: PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIAL DES CARRIERES

85

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Position géographique du sous-projet.....	8
Figure 2 : Organigramme de chantier ERRA.....	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Consistance des travaux sur la chaussée.....	9
Tableau 2: Consistance des travaux d'assainissement.....	10
Tableau 3: Consistance des travaux sur les ouvrages d'art.....	10
Tableau 4: Impacts négatifs et mesures d'évitement ou d'atténuation du sous-projet.....	16
Tableau 5: Risques liés à l'approvisionnement d'EDC et mesures d'atténuation y correspond.....	28
Tableau 6: Plan de surveillance environnementale et sociale durant la phase préparatoire.....	30
Tableau 7 : Plan de surveillance environnementale et sociale durant la phase des travaux.....	36
Tableau 8: Plan de surveillance Environnementale et Sociale anticipée à la phase d'exploitation.....	44
Tableau 9 : Plan de suivi environnemental et social durant la phase préparatoire.....	47
Tableau 10 : Plan de suivi environnemental et social durant la phase des travaux.....	52
Tableau 11 : Plan de suivi environnemental et social anticipé à la phase d'exploitation.....	61
Tableau N°12 : Programme de suivi impliquant l'Entreprise de travaux.....	62
Tableau 13: Responsabilités des cadres de l'Entreprise ERRA.....	65
Tableau 14: type de déchets et modes de traitements.....	68
Tableau 15 : Plan de remise en état des sites.....	70

1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE ERRA

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE ERRA

L'entreprise ERRA tient compte le respect des aspects environnementaux et sociaux dans le développement de son activité.

Sur ces points, l'entreprise s'engage dans son objectif de mettre en place de consignes d'Hygiène, de Santé et de Sécurité dont les principaux sont :

- Zéro accident mortel
- Limiter au maximum les temps d'incapacité du personnel, découlant des blessures et des maladies dues aux activités professionnelles ou non;
- Promouvoir le respect des consignes de Sécurité;
- Améliorer les conditions de travail ;
- Veiller à la bonne santé ;
- Protéger contre les risques liés au travail;
- Assurer la préservation des biens.

Gestion HSSE

Social

Dans les bonnes pratiques sociales, l'entreprise ERRA s'engage à :

- Etablir des calendriers et horaires de différents travaux
- Informer et communiquer régulièrement aux bénéficiaires l'avancement des travaux
- Respecter les us et coutumes locaux

Hygiène

L'entreprise ERRA prévoit de mettre à la disposition des ouvriers des infrastructures d'hygiène. De ce fait, l'entreprise ERRA exige aux personnels de respecter les réglementations d'hygiène suivant :

- Dératisation et désinsectisation des bases vies et des sites de travaux ;
- Respect de l'utilisation des poubelles ;
- Ne pas boire que de l'eau potable ;
- Entretien journalier des locaux

Sécurité

L'entreprise ERRA s'engage à assurer la sécurité de tout le personnel dans tout le cas de la vie professionnelle

Environnement

L'entreprise ERRA s'engage à réduire et minimiser les impacts des travaux envers l'environnement. Ainsi, les principales préoccupations environnementales de l'entreprise ERRA sont :

- La gestion de déchets ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La gestion de déchets chimiques

Respect de spécification de marché

L'entreprise ERRA s'engage de respecter toute spécification technique, environnementale et sociale du marché ainsi que les normes et les arts dans toute consistance de travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana, sur la RIP n°7, District Toamasina II, Région Atsinanana.

Le Gérant de l'entreprise ERRA



RANDRIANARIVONJANINA Soanalitiana

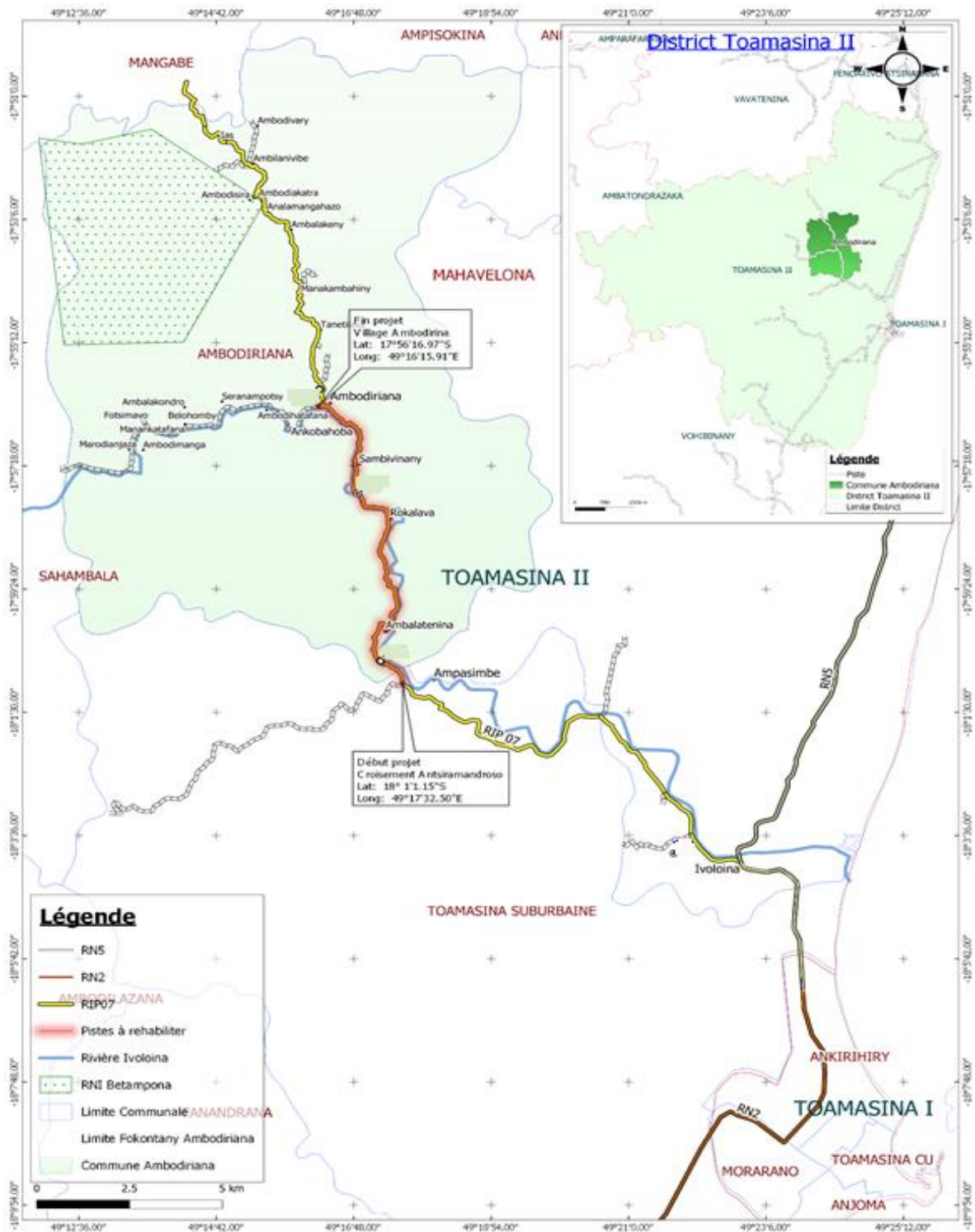
2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Localisation

2.1.1 Délimitation administrative du projet

Le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale de l'Entreprise (PGES-E) concerne les travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana dans le District de Toamasina II- Région Atsinanana

Figure 1 : Position géographique du sous-projet



Source : EIES Piste Antsiramandroso Ambodiriana

2.1.2 Zone d'influence du projet

Les villages traversés par la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana constituent les zones d'influence directe de ce projet.

Ainsi dix (10) villages sont traversés par la piste : Antsiranimandroso, Ambodisakoana, Ambalatenina, Andapa, Sahasandana, Rokalava, Anosibe, Sambiviny, Ankobahoba, Ambodimangamaro et Ambodiriana

Sept (07) Communes Rurales sont desservies par la piste :

- Desservie directe : Ambodiriana ;
- Desservies indirectes : les CR d'Antetezambaro à l'Est, celle d'Ampisokiana au Nord, CR de Mangabe au Nord-Ouest, celles de Sahambala et d'Antenina à l'Ouest ; et la CR d'Amporoforo dans le Sud-Ouest.

2.2 Consistance des travaux

La piste partant du croisement d' Antsiramandroso jusqu' au niveau du Chef-Lieu de la Commune Rurale d' Ambodiriana, objet de travaux de réhabilitation a une longueur de 11+900 km.

Dans le cadre de réhabilitation de cette piste, les principaux travaux à réaliser sont développés dans les paragraphes suivantes :

2.2.1 Terrassement et chaussée

Pour les travaux terrassement et chaussée, il s'agit de réfection localisée et mise en œuvre des points à temps en enrobé dense à chaud EDC 0/10 sur une épaisseur moyenne de 5 cm.

Pour les travaux de reprise totale du corps de la chaussée, il s'agira de :

- Reconstitution du sol d'assise par du remblai compacté si la dégradation atteint la couche de fondation;
- Rechargement de la couche de base 0/31,5 ; et
- Constitution d'une chaussée en BCR d'épaisseur moyenne de 12 cm reposés sur l'ancienne ou la nouvelle couche de base en fonction de la gravité de la dégradation.

Tableau 1: Consistance des travaux sur la chaussée

TERRASSEMENT ET CHAUSSE	
Elagage, débroussaillage et décapage	14 600 m ²
Abattage d'arbre de diamètre >0,60m	8 Unités
Scarification de la chaussée existante	32 715 m ²
Remblais en provenance d'emprunt	505,56 m ³
Déblais pour exutoire	477,40 m ³
Couche de base GCNT 0,315	337,04 m ³
Chaussée en béton compacté	2 074,94 m ³
Point à temps en EDC 0/10	12 887,60 m ²

2.2.2 Ouvrages d'assainissement :

En ce qui concerne les ouvrages d'assainissement, il s'agira de réaliser les travaux suivants :

- Curage et nettoyage des ouvrages transversaux (buses, dalots) existants et creusement des exutoires ;
- Construction des dalots mixtes de dimension 1.00x1.00m à la sortie des talwegs et en cas de remplacement des buses métalliques existants. Le remplacement dépendra de l'état des buses qui ne

sera pas connu qu'après les travaux de curage. Mais vu le constat des actes de vandalisme qui se sont passés sur les parapets des ponts, le remplacement systématique de ces matériaux est vivement sollicité ;

- Création des fossés maçonnés sur les profils en déblai à forte pente et sur les zones à présence permanente des nappes phréatiques ;
- Curage ou création des fossés en terre sur les profils en déblai courant ;
- Création des têtes amorces en amont et aval des ouvrages retenus.

Tableau 2: Consistance des travaux d'assainissement

ASSAINISSEMENT	
Démolition d'ouvrage Dalot/Buse	52 ml
Fossé en maçonnerie	1 175 ml
Maçonnerie de moellons	228,80 m ³
Cunette en pavé granite	471 ml
Gabion pour protection	54 m ³
Béton dosé à 250kg/m ³	46,72 m ³
Béton dosé à 350kg/m ³	44,52 m ³
Armature pour béton armé	4 452 kg
Curage ouvrage existant	384 ml
Construction nouveau dalot mixte 1,00 x 1,00m	76 ml
Fossé en terre	8 701 ml

2.2.3 Ouvrages d'art

La réhabilitation des ponts figure parmi les activités à mettre en œuvre dans le cadre de travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana.

Ainsi, sur les points, les principaux travaux à réaliser sont :

- Nettoyage et débroussaillage des lits des rivières ;
- Remplacement des garde-corps ;
- Rénovation de quelques couches de revêtement ;
- Renforcement de la protection des berges par gabionnage en quart de cône.

Tableau 3: Consistance des travaux sur les ouvrages d'art

OUVRAGE D'ART	
Elagage, débroussaillage et décapage	2 178 m ²
Descente d'eau dans l'ouvrage	120 ml
Revêtement de l'ouvrage	130 m ²

Remblais en provenance d'emprunt	130 m3
Gabion pour protection	156 m3
Garde-corps	178 ml

3 MILIEU BIOPHYSIQUE

3.1 Milieu physique

3.1.1 Relief, géologie et pédologie

Le relief est formé par une succession de collines à pentes abruptes, séparés par des vallées plus ou moins étroites et/ou entrecoupés par des cours d'eau (rivières : affluents du fleuve Ivoloïna) en remontant la falaise de Betsimisarakaka.

Géologiquement, la Région Atsinanana est marquée par la juxtaposition de deux étalons de terrains :

- Les terrains sédimentaires qui couvrent la partie Nord Est et Sud Est, précisées par du volcanisme néogène à quaternaire et crétacé. Il s'agit d'alluvions, de sables, de dunes vives, de grès peu solidifiés, bordant la côte de Toamasina à Mahanoro ;
- Les terrains cristallins avec prédominance de type graphite dans la partie de Toamasina et de Vatomandry, Mahanoro, Marolambo et Antanambao Manampontsy.

Les travaux de réhabilitation de piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana repose sur le Socle Cristallin Malgache du Précambrien dans le Système du Graphite.

3.1.2 Climat, hydrologie

La zone d'implantation du sous-projet est soumise au microclimat tropical chaud et humide. La température moyenne est supérieure à 21°C et la précipitation dépasse les 1600mm.

La saison humide s'étend d'octobre à avril, et la saison (relativement) sèche de mai à septembre.

Le réseau hydrographique est constitué principalement par les affluents de la fleuve Ivoloïna. La RIP n°7 longe ce dernier et parfois s'entrecoupe à ces affluents, dont les plus importants :

- au PK 3+435 (Pont d'Ambalafary)
- au PK 4+615 (Pont de Sahasanda)
- au PK 6+936 (Pont d'Anosibe)

3.2 Milieu biologique

3.2.1 Flore

Au niveau des milieux environnants de la piste, les forêts sempervirentes dense et humide sont presque remplacées par des formations secondaires type Savoka avec les essences typiques comme *Harunga madagascariensis* (Harongana) et *Ravenala madagascariensis* (Ravinala) ; voire même l'installation en épars des pseudo-steppes à *Philippia sp.* (Anjavidy).

Des empreintes de reboisement en *Eucalyptus sp.* et *Pinus sp* sont constatées le long de la piste.

Les talus sont colonisés pas des formations rudérales, type *Lantana camara* (Mazambody).

3.2.2 Faune

Trois groupes faunistiques existent dans la zone :

- *l'herpétofaune : reptiles et amphibiens*

Les amphibiens sont représentés par *Rana mascariensis* (Mantellidae).

Les Reptiles sont représentés par les Chamaeleontidae : *Furcifer lateralis* et *Furcifer pardalis* ; par les serpents Colubridae : *Liopholidophis sp.*(Bibimora), *Dromicodryas bernieri*. (Maroandavaka) et *Leioheterodon madagascariensis* (Menarana) et Boidae tel que *Sanzinia madagascariensis* (Manditra).

- **Les oiseaux**

Les oiseaux sont dominés par les petits granivores de la famille des Ploceidés tels que *Ploceus domestica* et *Foudia madagascariensis* (Fody) et la Famille des Eustrillidae comme *Lonchura nana* (Tsikirity). Les rapaces (Famille des Falconidae) sont constitués de *Falco newtoni* (Hitsikitsika) et *Mulvus migrans* (Papango)

- **Les micromammifères**

Dans cette zone, les micromammifères sont représentés par le *Tenrec ecaudatus* (Trandraka) et *Setifer setosus* (Sokina) existent encore dans la zone.

4 CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE AU PROJET

4.1 Contexte

A travers la mise en œuvre de ses différentes composantes, le projet CASEF a pré identifié des chaînes de valeur disposant de marchés effectifs desservant aussi bien les marchés intérieurs qu'extérieurs et intervient en appui (i) aux filières Girofle, Café, Vanille, Curcuma, Cannelle, Cola / Litchi dans la Région Atsinanana.

Compte tenu de la potentialité économique de cette zone, les travaux de réhabilitation de piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana est l'une de ces axes prioritaires de la Région Atsinanana.

4.2 Raison d'être du projet sur le plan socio – économique et environnemental

Sur le plan Environnemental et social, le projet de réhabilitation de piste rurale reliant Antsiramandroso à la Commune d'Ambodiriana (tronçon de la RIP 07) contribue à l'amélioration de niveau de vie de la communauté locale à travers la facilitation de l'écoulement des produits et la fluidité de déplacement de la population.

Ainsi, il constitue une importance économique pour le développement des Communes Rurales enclavées tout en assurant en même temps la préservation de l'environnement déjà existant tels que le milieu humain, le milieu biophysique et le milieu socio-économique et culturel.

4.3 Politique de sauvegarde de la Banque Mondiale applicable au projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce sous-projet portant sur la réhabilitation du tronçon de la RIP n°7 dans la Région Atsinanana, trois (3) politiques opérationnelles sont déclenchées, elles portent sur :

4.3.1 Evaluation Environnementale (OP 4.01)

L'objectif de cette politique est de s'assurer que les projets financés par la Banque Mondiale sont viables et faisables sur le plan environnemental, et que la prise des décisions s'est améliorée à travers une analyse appropriée des actions et leurs probables impacts environnementaux. Les exigences de cette politique sont, entre autres, que tous les projets financés par la Banque Mondiale doivent faire l'objet d'une sélection, avant de faire l'objet d'une classification par catégorie environnementale basée sur les résultats de cette sélection.

Cette politique est déclenchée car lors de l'Etude EIES – PGES, des impacts environnementaux et sociaux majeurs sont identifiés dont les principaux sont :

- Conflits sociaux liés à l'acquisition des biens, parcelles/terrains ;
- Augmentation des risques de transmission de maladies de chantier ; en particulier le VIH/SIDA et le Covid-19 ;
- Risque de la hausse de VBG et VCE ;
- Erosion et déstabilisation du sol (Erosion régressive et éboulement des talus) ;

4.3.2 Réinstallation Involontaire (OP 4.12)

Cette politique a pour objets (i) d'éviter ou de minimiser la réinstallation involontaire en étudiant toutes les alternatives réalisables dans la mise en œuvre du projet, (ii) d'aider les personnes déplacées à améliorer leurs anciennes normes de vie, leur capacité de génération de revenus ou au moins leur restauration, (iii) d'encourager la participation de la communauté déplacée dans la planification et la mise en œuvre de la réinstallation ; (iv) de fournir une assistance aux personnes affectées, abstraction faite du statut foncier de la terre qu'ils occupent.

Dans le cadre de ce projet, la PO4.12 est déclenchée. Un PAR abrégé a été ainsi élaboré dans cette optique.

Sur ce cas, 21 ménages comptant 80 personnes sont affectés par les travaux de la réhabilitation du tronçon de la RIP n°7.

Les structures touchées sont au nombre de 21 dont la répartition avec les actions à entreprendre sont :

- Une (01) structure pour démolition partielle ;
- Dix-huit (18) structures pour démolition et reconstruction à côté de leurs emplacements actuels ;
- Deux (02) structures pour démolition et reconstruction sur d'autre lieu

La mise en œuvre de ce PAR abrégé sera pris en charge par le projet CASEF et exécuté par l'entreprise ERRA

4.3.3 Patrimoine culturel (OP 4.11)

En principe, l'OP 4.11 n'est pas déclenchée car l'objet du projet concerne des travaux de réhabilitation mais il se peut qu'au cours des excavations au niveau de l'exploitation des gites d'emprunt et des carrières, les travaux peuvent toucher des patrimoines culturels. Dans le cas de découverte fortuite d'un héritage culturel : sites archéologiques et historiques, cimetières ou tombe individuelle, l'entreprise ERRA s'engage de tenir un arrêt de chantier au niveau de l'endroit de découverte, de sécuriser le site.

Pour le cas des sites archéologiques et historiques, l'entreprise doit en faire part immédiatement : en premier lieu le superviseur des travaux ou l'ingénieur de contrôle ; puis ce dernier informera les autorités locales et au besoin la Direction Régionale du Ministère en charge de la Culture dans les 72 heures.

Pour les tombes individuelles, l'entreprise avertit les familles héritières concernées et on procède aux rituels de déplacement des corps vers de nouvelles tombes construites. Les frais relatifs aux rituels et les constructions de nouvelles tombes sont à la charge de l'entreprise.

4.4 Texte règlementaire applicable pour le projet

4.4.1 Textes sur l'environnement

Les travaux de réhabilitation des pistes se réfèrent aux textes juridiques environnementaux et sociaux dans la conduite de ses activités.

- La loi n°2015-003 du 19 février 2015 portant charte de l'Environnement Malagasy actualisée est une loi-cadre fixant les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'environnement y compris sa valorisation.
- Le décret n°99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) fixe les règles et procédures à suivre en vue de la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement et de préciser la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet.
- Arrêté interministériel n° 4355 /97 du 13 mai 1997 portant définition et délimitation des zones sensibles.

4.4.2 Textes sur le secteur routier

- Loi n°88-013 du 25 octobre 1988 modifiée par la loi n°98-026 du 20 janvier 1999 portant organisation de la charte routière.

La charte routière définit les modalités de gestion rationnelle du patrimoine routier et détermine les niveaux de responsabilités de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des opérateurs privés, en matière de construction, de réhabilitation, d'entretien et d'exploitation de la route, en relation étroite avec la protection de l'Environnement.

- Décret n°99-776 du 27 septembre 1999 portant classement des Routes Nationales et le décret n°99-777 du 27 septembre 1999 portant classement des Routes Provinciales.

Ces décrets présentent une liste des voies routières classées dans les routes nationales et provinciales avec mention que la liste n'est pas exhaustive.

4.4.3 Textes de base sur le secteur du travail

- Loi n° 2003 -044 du 10 Juin 2004 portant Code du Travail :

Cette loi fixe les principes généraux applicables à tous les travailleurs dont le contrat de travail est exécuté à Madagascar à l'exception des agents encadrés de l'Etat et aux travailleurs régis par le Code de la marine marchande ; et à tout employeur quel que soit son statut ou son secteur d'activité.

Elle vise l'élaboration d'un corps de règles stable et effectivement appliqué pour le travailleur et l'employeur. Le décret n° 95-175 du 23 novembre 1995 est un décret d'application des dispositions de la Loi n°94-029 du 25 août 1995 portant code du travail.

- Décret n° 2007-563 du 03 juillet 2007 relatif au travail des enfants
- Décret n° 2011-626 relatif à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

Ce décret vise (i) à intégrer dans le programme de travail de l'entreprise le volet VIH/SIDA ; (ii) à prendre les mesures nécessaires toute contamination au VIH/SIDA sur le lieu du travail ; et en orientant le malade (le cas échéant) vers un centre médical et (iii) à proscrire toute discrimination envers le malade.

- Loi n° 94-027 du 18 novembre 1994 portant code de l'hygiène et de la sécurité et de l'environnement du travail

Ce décret vise (i) à intégrer dans le programme de travail de l'entreprise le volet VIH/SIDA ; (ii) à prendre les mesures nécessaires toute contamination au VIH/SIDA sur le lieu du travail ; et en orientant le malade (le cas échéant) vers un centre médical et (iii) à proscrire toute discrimination envers le malade.

- Loi n° 2011 – 002 du 15 juillet 2001 portant Code de la santé

Cette loi vise à mettre entre les mains des professionnels de la Santé et au Service de la Population, un instrument juridique actualisé, crédible et accessible pour tous. Elle définit surtout les principes généraux de l'organisation et du fonctionnement du Secteur Santé.

4.4.4 Texte sur les violences basées sur le genre (VBG) :

- Loi n°2019-008 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) : qui instaure un mécanisme national de lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

4.4.5 Autres textes applicables

- Décret n° 2003- 941 09 du Septembre2003 relatif à la surveillance de l'eau, au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et aux priorités d'accès à la ressource en eau ;
- Décret n° 2003-943 du 09 septembre 2003 relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines ;
- Arrêté Interministériel n°6941/00 fixant les émissions de fumées relatives aux gaz d'échappement des véhicules automobiles et abrogeant les dispositions prévues par l'arrêté n°1186 du 26 mars 1971.

5 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

5.1 Introduction

L'objectif du Projet CASEF est d'améliorer l'accès aux marchés des ménages agricoles ciblés en milieu rural. Cependant, malgré les avantages socioéconomiques, le projet de réhabilitation peut générer des impacts négatifs sur l'environnement. Des mesures environnementales et sociales seront proposées pour atténuer ces impacts.

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana dans le District de Toamasina II- Région Atsinanana, l'Entreprise ERRA doit préparer et soumettre un plan de gestion environnementale et sociale avant le démarrage des travaux.

5.2 Objectif du PGES - Entreprise

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale de l'Entreprise (PGES - E) a pour principal objectif de vérifier que les mesures d'atténuation des impacts négatifs prévues correspondent aux prévisions en matière d'évitement ou de minimisation des impacts prévus.

Il assure ainsi un meilleur équilibre entre les composantes économiques, sociales et environnementales des travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana.

Les objectifs spécifiques du Plan de gestion environnementale et sociale consistent ainsi à :

- Concrétiser tous les engagements du projet vis-à-vis de l'environnement et des communautés riveraines ;
- Préciser les problématiques environnementales relatives aux différentes activités du sous projet et d'élaborer une planification et des procédures pour gérer ces problématiques ;
- Déterminer les responsabilités du personnel clé du projet relativement au plan de gestion environnementale et sociale ;
- Communiquer les informations sur la mise en œuvre du sous projet et les obligations environnementales y afférentes aux autorités locales, régionales voire nationales et aux endroits des citoyens concernés.
- Servir de guide pour l'entreprise dans l'élaboration de son programme de gestion des impacts environnementaux et sociaux en parallèle avec le plan d'exécution des travaux. Les dossiers techniques et environnementaux doivent avoir l'aval du bureau d'étude en charge du contrôle et surveillance des travaux.

5.3 Identification des Impacts sur le projet

5.3.1 Impacts positifs du sous-projet

Certains impacts positifs sont à signaler pour les travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana :

- Recrutement des ouvriers locaux ;
- Transfert de compétence aux ouvriers recrutés
- Fluidité du déplacement de la population

5.3.2 Impacts négatifs du sous-projet et mesures d'atténuations

Le tableau suivant récapitule les résultats d'analyse des impacts négatifs prévisibles susceptibles de porter atteinte à l'environnement physique, biologique et humain ainsi que leurs mesures d'atténuation proposées dont l'entreprise ERRA assurera la responsabilité de la mise en œuvre.

Tableau 4: Impacts négatifs et mesures d'évitement ou d'atténuation du sous-projet

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
PHASE INSTALLATION				
Libération de l'emprise routière		Enlèvement des installations en bois (des étalages voire des habitations) empiétant la route		<ul style="list-style-type: none"> - Informer préalablement les personnes affectées par le sous projet. - Mettre en œuvre le Plan d'Action de Recasement (Dépose et Repose)
		Arrêt des activités reposant sur ses installations au niveau de la route		
Installation Base Vie / Connexes		Modification du paysage		<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement du paysage après travaux (terrassment, végétalisation ...); - Éviter l'installation de base vie / connexes ou des sites de dépôt dans des sols à vocation agricole, proche d'un village, dans des zones en pente et dans des zones boisées.
		Intensification des pollutions (Déchets de chantier)		<ul style="list-style-type: none"> - Installation des équipements pour la gestion des déchets (latrines, bacs à ordures, ...); - Mise en place et mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets selon leurs types
		Déversement d'hydrocarbures / Risque d'incendie		<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une aire de vidange et d'entretien imperméable / récupération des déchets par un déshuileur ; - Prévoir des mesures en cas de contamination accidentelle et en cas d'incendie ; - Maintenir les véhicules de transport et la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant.
		Problèmes sociaux malgré la venue des ouvriers non locaux / Incrudescence de Violence basée sur le Genre et l'Enfance		<ul style="list-style-type: none"> - Séance de Communication Publique avec les Autorités Locales Compétentes et la population riveraine sur la tenue des travaux ; - Respect des us et coutumes de la population riveraine ; - Intensification du recrutement des mains d'œuvres locales ; - Respect du Code de Bonne Conduite par tout le personnel.

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS MESURES D'ATTENUATION
	Propagation COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser périodiquement les ouvriers sur le thème COVID-19 : mode contamination, les gestes barrières, les mesures sanitaires à adopter pour y faire face ; - Nettoyer et désinfecter régulièrement la base vie ; - Prélever régulièrement les températures corporelles des ouvriers et tenir un registre y afférent ; - Distribuer gratuitement des masques pour tous les employés, - Disposer des gels désinfectants ou bidons d'eau avec savon ; - Evacuer d'urgence les personnes présentant les symptômes du COVID-19
Aire de dépôt	Amorçage de nouveaux types d'érosion et déstabilisation du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser le sol mécaniquement pour réduire le potentiel d'érosion ; - Eviter la construction sur les sols de forte pente et de créer des ruptures de pentes ; - Prévoir le réaménagement du site après les travaux ; - Limiter les interventions sur les sols érodables ; - A la fin des travaux, niveler les sols remaniés et procéder rapidement à l'engazonnement et à la plantation d'arbres ou d'arbustes afin de contrôler l'érosion des sols ; - Prévoir des fossés latéraux et les revêtir pour éviter l'accélération du ruissellement ; - Scarification des sols avant la remise en état.
	Destruction des micro - habitats ou modification de la couverture végétale	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les aires de coupe ou choisir des aires de dépôt dans un milieu à découvert ; - Eviter l'installation des bases vies ou des sites de dépôt dans des sols à vocation agricole, proche d'un village, dans des zones en pente, dans des zones boisées.

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
		Modification de la topographie et destruction de l'esthétique du paysage		<ul style="list-style-type: none"> - Rétablir le paysage après travaux (terrassement, revégétalisation ...) - Eviter l'installation de la Base Vie/Connexes ou des sites de dépôt dans des sols à vocation agricole, proche d'un village, dans des zones en pente, dans des zones boisées.
Transport de matériaux (Approvisionnement)		Risque d'écrasement des biotes dus aux passages des camions		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vitesse de croisière ; - Mettre en œuvre un plan de circulation.
		Perturbation sonore		<ul style="list-style-type: none"> - Informer préalablement la population sur la perturbation sonore engendrée par les travaux ; - Eviter les travaux durant la nuit ; - Bien entretenir régulièrement les véhicules pour minimiser les bruits ; - Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées
		Risque de problèmes sanitaires des riverains à cause des gaz d'échappement des véhicules et les poussières.		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'entretien périodique du parc automobile du chantier ; - Arroser régulièrement les pistes poussiéreuses surtout au passage dans les villages ; - Couvrir les bennes de bâches.
		Risque d'accident de circulation pour la population.		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un plan de circulation ; - Mobiliser uniquement des véhicules en bon état ; - Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées ; - Mettre en place des panneaux de signalisation routière suffisants (indiquant la vitesse, danger, traversée de village, ...); - Sensibiliser les usagers de la route surtout les parents pour qu'ils interdisent à leurs enfants de s'accrocher aux camions et véhicules au passage des villages.
		Risque de dégradation des infrastructures existantes.		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des déviations préexistantes.

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
Recrutement des ouvriers		Climat d'inquiétude des populations environnantes		<ul style="list-style-type: none"> - Séance de Communication publique avec les Autorités Locales Compétentes et la population riveraine sur la tenue des travaux ; - Respect des us et coutumes de la population riveraine ; - A compétences égales, privilégier le recrutement local (Affichage ouvert à tout le public, à large diffusion, collaboration avec les Communes et fokontany).
		<p>Augmentation des risques de transmission de maladies de chantier ; en particulier le VIH/SIDA et le Covid-19</p> <p>Risque de la hausse de VBG et VCE</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Visite Médicale Pré-Embauche systématique pour tout personnel ; - Respect de l'engagement sur la Bonne Conduite ; - Mise en place des cahiers de doléances au niveau des Fokontany ; - Séance d'information et de sensibilisation périodique des ouvriers et de la population riveraine sur l'IST VIH/SIDA et le Covid-19 ; - Distribution des moyens de préservation contre l'IST et le Covid-19 ; Respect des pass sanitaire.
		Problèmes sociaux malgré la venue des ouvriers non locaux / Augmentation de risque sur la Violence basée sur le Genre et l'Enfance, sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels		<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information et de sensibilisation périodique des ouvriers sur le respect du code de bonnes conduites ; - Formation et sensibilisation sur le non recours à la pratique des VBG/VCE, harcèlement sexuel et abus sexuel.
		Risque d'inflation des prix sur les marchés ou pénurie des produits dans les zones du projet		<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les commerçants locaux à s'approvisionner plus que d'habitude.
		Risque d'insécurité		<ul style="list-style-type: none"> - Engager des gardiens de nuit et de jour qui vont travailler en alternance ; - Clôturer les sites, afficher un panneau de signalisation, et réglementer les entrées et sorties dans la base vie et le magasin de stockage.
		Augmentation des pressions sur les ressources environnantes		<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser uniquement comme bois de chauffe les bois provenant des coupes pour l'élargissement de la chaussée (valorisation des rejets du chantier) ;

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
				- Interdiction formelle de chasse.
L'afflux de travailleurs qui sont loin de leur famille		Risque de conflits sociaux ; Risques de VBG, VCE, harcèlement et abus sexuel		- Elaboration de code de bonnes conduites ; - Sensibilisation continue des ouvriers.
PHASE DES TRAVAUX				
Démarrage des travaux		Non-respect de coutumes locales		- Avec l'aide des Chefs traditionnels, organiser des cérémonies pour demander la bénédiction avant d'entamer les travaux ; - Sensibiliser et informer les ouvriers sur les us et coutumes locaux, tabou, et interdits.
Élargissement de la chaussée		Coupe de la végétation et arbres aux abords de la route		- Limiter au strict nécessaire la coupe ; - Planter deux (02) arbres pour compenser un (01) arbre abattu
Remblai correcteur des pentes ou renforcement des cotés remblais		Pose des pieux entraînant une déforestation		- Limiter la zone de coupe
		Erosion et déstabilisation du sol (Erosion régressive et éboulement des talus)		- Stabiliser mécaniquement et biologiquement les talus ; - Engazonnement pour stabiliser les talus des remblais.
		Ravinement et instabilité des talus		- Rectifier la pente des talus en fonction du degré d'érodibilité du sol ; - Créer des fossés de crêtes en amont du talus ; - Reboiser ou revégétaliser des parties décapées en amont ; - Stabiliser mécaniquement et/ou biologiquement les flancs de talus (par embroussaillage, etc....).
		Problèmes sanitaires de la population environnante, liés aux pollutions de l'air et de l'eau		- Si les travaux vont se dérouler durant les mois plus secs de l'année, humidifier les voies des circulations après chaque passage des matériels de terrassement surtout aux passages des villages et agglomération ; - Eviter de travailler pendant la période pluvieuse ; - Disposer des ouvrages de drainage afin de maîtriser les eaux de ruissellement en cas de pluie.

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS MESURES D'ATTENUATION
	Nuisances sonores dans les villages environnants	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des engins et des camions afin de minimiser les bruits ; - Entamer les travaux pendant les jours ; - Installer si possible les matériels brillants loin des zones d'habitation.
	Risques d'accidents pour le personnel et les usagers de la route	<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des communautés locales sur la durée des travaux et la date prévus début des travaux ; - Mettre en œuvre un plan de circulation ; - Mobiliser uniquement des véhicules et engins en bon état ; - Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées ; - Mettre en place des panneaux de signalisation routière suffisants (indiquant la vitesse, danger, traversée de village, ...); - Sensibiliser les usagers de la route surtout les parents pour qu'ils interdisent à leurs enfants de s'accrocher aux camions et véhicules des villages.
	Gène de la circulation des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des panneaux de signalisation, des flagmen pour l'organisation de la circulation et aménager des déviations en cas de besoin.
	Risque d'ensablement des terrains de culture et cours d'eau situant en aval des zones à remblayer	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter autant que possible les travaux durant les pluies ; - Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles n'affectent pas les cours d'eau et les terrains de culture.
Purge et scarification des points bourbeux, curage des fossés, dalots ou buses existants	Problèmes d'évacuation des produits de purge	<ul style="list-style-type: none"> - Bien définir les sites de dépôt des déchets de purge ; - Revégétalisation des sites de dépôt à la fin du chantier.
	Modification du paysage par dépôt des produits	<ul style="list-style-type: none"> - Bien définir les sites de dépôt des déchets de purge ;

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
				- Revégétalisation des sites de dépôt à la fin du chantier.
		Contamination de la nappe phréatique et des eaux de surface		- Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles contournent le site de dépôt et les diriger vers les zones de végétation qui permettraient une bonne infiltration sans risque de prolifération d'érosion ou de formation de lavaka.
		Risque d'ensablement des terrains de culture et cours d'eau attenants des zones de travaux		- Eviter autant que possible les travaux durant les pluies ; - Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles n'affectent pas les cours d'eau et les terrains de culture.
		Gène de la circulation des biens et des personnes		- Mettre en place des panneaux de signalisation, des flagmen pour l'organisation de la circulation et aménager des déviations en cas de besoin ; - Procéder à la mise en œuvre des travaux en demi-chaussé et mettre des flagmem pour régler la circulation.
Réparation et construction des ouvrages de franchissement et d'assainissement		Modification du cours d'eau entraînant une gêne à la culture		- Organiser les travaux suivant la saison de culture de riz ou de culture maraîchère ; - Rétablir le cours d'eau normal après les travaux.
		Pollution des eaux de surface		- Prévoir des mesures d'urgence en cas de déversement accidentel.
		Risque d'affouillement des rives ou berges		- Protéger les berges par engazonnement ou mise en place des pieux.
		Amorçage des nouveaux types d'érosion et déstabilisation du sol au niveau de l'exutoire		- Protéger l'exutoire par enrochement ou par des maçonneries ; - Poser des fascines à chaque issue des ouvrages ; - Revégétaliser les parties en aval par des espèces qui permettraient une bonne infiltration sans risque de prolifération d'érosion ou de formation de lavaka ; - Adoucir la pente de la sortie, si possible, exutoires à revêtir ;

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
				<ul style="list-style-type: none"> - Curer systématiquement les buses et dalots ; - Scarifier des sols avant la remise en état.
		Perturbation de la vie aquifère		<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de travailler durant la saison de reproduction des faunes aquifères.
		Accidents de travail		<ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux ouvriers affectés à ces tâches des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats ; - Mise à disposition de trousse de premier secours.
		Gène de la circulation des biens et des personnes		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des panneaux de signalisation, des piquets pour l'organisation de la circulation et aménager des déviations en cas de besoin.
Chantiers à proximité d'écoles ou d'autres lieux fréquentés par les femmes et les filles		Augmentation des risques VBG/VCE, harcèlement et abus sexuels		<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de code de bonnes conduites ; - Sensibilisation continue des ouvriers.
Aménagement de déviations		Perturbation de l'écoulement naturel des cours d'eau		<ul style="list-style-type: none"> - Prendre les précautions ou des plans d'aménagement nécessaires pour éviter le changement de l'écoulement des eaux des rivières
		Risques d'érosion sur les berges des cours d'eau		<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller l'état des berges et les protéger si nécessaire
Exploitation des carrières, des gîtes et d'emprunt		Amorçage de nouveaux types d'érosion		<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement du paysage après les travaux (terrassement, revégétalisation) ; - Mise en place d'un système de drain pour éviter la stagnation des eaux de pluies.
		Destruction des microhabitats et diminution de la couverture végétale		<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement équivalent fois trois à la quantité des surfaces déboisées
		Compactage des sols		<ul style="list-style-type: none"> - Scarifier et revégétaliser le sol après travaux.
		Accidents de travail		<ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux ouvriers affectés à ces tâches des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats ; - Mise à disposition de trousse de premier secours ;

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS MESURES D'ATTENUATION
	Production de déchets (terre morte, débris de roche)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des zones de dépôts pour y stocker les produits ; - Donner les produits à des tiers s'ils les demandent.
	Risque d'ensablement des terrains de culture et cours d'eau situant en aval des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les sites qui présentent moins de risques d'érosion ; - Stabiliser les talus pendant l'exploitation ; - Aménager des systèmes de drainage afin que les eaux de ruissellement n'affectent pas les cours d'eau et les terrains de culture.
	Problèmes sanitaires de la population environnante, liés à l'émission de poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir des sites qui se situent loin des zones d'habitation
	Nuisances sonores pour les populations riveraines	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir des sites loin des zones d'habitation ; - Travailler uniquement pendant la journée ; - Informer préalablement la population sur la perturbation sonore engendrée par les travaux.
	Création de ravinement sur les talus lors de l'extraction de sable	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de tirer le contenant du sable en traversant directement le talus; - Opter pour le transport du sable à dos d'homme
	Risques liés aux chutes et /ou accidents des villageois pénétrant dans les sites	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les périmètres de gites d'emprunt et carrières exploités ; - Installer des barrières / panneau interdisant l'accès de publics ; - Faire de contrôle permanent sur la périphérie du site
Aire de stockage des matériaux	Risque d'accident	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les ouvriers sur la tenue des aires de stockage ; - Prendre des précautions afin de limiter les accidents.
	Destruction des microhabitats et diminution de la couverture végétale	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les zones de forêts comme aire de stockage ; - Limiter au strict minimum les aires de coupe ; - Revégétaliser l'aire après exploitation.

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
		Modification de l'esthétique du paysage		<ul style="list-style-type: none"> - Bien définir les aires de stockage ; - Revégétaliser les aires de stockage à la fin du chantier.
		Contamination de la nappe phréatique et des eaux de surface		<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles contournent le site de dépôt et les diriger vers les zones de végétation qui permettraient une bonne infiltration sans risque de prolifération d'érosion ou de formation de lavaka.
Approvisionnement en matériaux		Nuisances sonores dans les villages environnants		<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les engins en bon état général avec un dispositif de réduction de bruits afin de limiter la nuisance sonore.
		Accroissement de l'utilisation et l'exploitation de secteurs adjacents causées par la présence de nouveaux accès		<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la sous-traitance avec les populations environnantes.
		Risque d'écrasement de la faune due aux passages des camions		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vitesse de croisière; - Eviter l'écrasement des biotes faunistiques.
		Problèmes sanitaires de la population environnante, liés à l'émission de poussières		<ul style="list-style-type: none"> - Si les travaux vont se dérouler durant les mois plus secs de l'année, humidifier les voies des circulations après chaque passage des matériels de terrassement surtout aux passages des villages et agglomération - Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées
		Problèmes sanitaires de la population environnante et des opérateurs liés à l'évaporation de l'Enrobé		<ul style="list-style-type: none"> - Importation de l'enrobé venant de Tamatave ; - Couverture des bennes par des bâches spéciales de protection - Sensibiliser les ouvriers à se conformer aux fiches techniques des produits et aux consignes sécuritaires ; - Doter les ouvriers des équipements de protection individuels adaptés et veiller à leur port effectif sur le site lors de la manipulation du produit.
		Risque de déversement accidentel de l'enrober dans l'environnement		<ul style="list-style-type: none"> - Couverture des bennes par de bâche spéciale de protection ;

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
				- Limitation de vitesse à 40Km/h
		Risque d'incendie		- Réduire au minimum possible le temps de transport du produit tout en gardant la vitesse de circulation à 40km/h
		Risque d'accident pour les usagers de la route		<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser uniquement des véhicules et engins en bon état ; - Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées ; - Mettre en place panneaux de signalisation routière suffisants (indiquant la vitesse, danger, traversée de village, ...); - Sensibiliser les usagers de la route surtout les parents pour qu'ils interdisent à leurs enfants de s'accrocher aux camions et véhicules au passage des villages.
		Dégradation de l'état des pistes empruntées pour le transport des matériaux		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les travaux durant la période de pluie ; - Entretenir périodiquement les pistes d'accès.
		Emanation de poussière		<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la vitesse de circulation à 10km/h dans les zones habitées ; - Arroser périodiquement les pistes d'accès ; - Couvrir les bennes par des bâches.
		Gène sur le trafic empruntant l'axe pour les transports des matériaux		- Bien organiser les déplacements des camions durant les chargements et les déchargements des matériaux
Déchets de chantier		Pollution de Base Vie / Connexes et le pourtour : zone environnante		- Instaurer des latrines et des fosses de dépôt des ordures ménagères dans la base vie.
		Risque de déversement d'hydrocarbure et des huiles de vidanges		<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une aire de lavage / réparation de engins motorisés ; - Prévoir des mesures en cas de contamination accidentelle du sol nu ; - Maintenir les véhicules de transport et la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant.

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
Repli / Fermeture du chantier		Contamination de la nappe phréatique		<ul style="list-style-type: none"> - A la demande des tiers, céder les déchets non biodégradables tels que les déchets métalliques, les boîtes de conserve et les plastiques ; ceux qui sont inutilisables seront envoyés dans des zones de décharges publiques ou incinérés de manière contrôlée et loin des habitations humaines ; - Revaloriser ou stocker les huiles de vidange dans des futs étanches ; - Donner les huiles de vidange à la population nécessiteuse.
		Prolifération des gènes pathogènes et risque de propagation des maladies de chantier		<ul style="list-style-type: none"> - Planter un système de drain à la fin de l'exploitation afin d'éviter la stagnation des eaux de pluie.
		Pollution de l'air		<ul style="list-style-type: none"> - Reboucher les fosses et les latrines à la fin du chantier.
		Augmentation du chômage / Perte de revenu des ouvriers locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des mesures d'insertion sociale; - Octroyer une Attestation de travail pour les ouvriers locaux.
PHASE D'EXPLOITATION				
Transport et circulation		Risque d'accident au niveau des agglomérations		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vitesse de croisière ; - Mise en place de panneaux de signalisation.
Présence des Infrastructures		Augmentation des risques de transmission de maladies d'une communauté à l'autre à cause de l'augmentation des échanges		<ul style="list-style-type: none"> - Campagne IEC périodique auprès de la population sur l'IST / SIDA, et du Covid-19, surtout permanent au niveau de tous les Centres Sanitaires. - Implantation d'une Association Villageoise de lutte contre le VIH SIDA.
PHASE D'ENTRETIEN				
Entretien périodique des ouvrages d'assainissement		Problèmes d'évacuation des produits de curage		<ul style="list-style-type: none"> - Bien définir les sites de dépôt des déchets de curage ; - Revégétalisation des sites de dépôt après entretien.
		Modification du cours d'eau entraînant une gêne à la culture		<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de travailler pendant la saison de la culture de riz ou de la culture maraîchère ;

ACTIVITES D'IMPACT	SOURCES	IMPACTS POTENTIELS	NEGATIFS	MESURES D'ATTENUATION
				- Rétablir le cours d'eau normal après les travaux.
		Risque d'affouillement des rives ou berges		- Protéger les berges par engazonnement ou mise en place des clayons
		Amorçage des nouveaux types d'érosion et déstabilisation du sol au niveau de l'exutoire		- Protéger l'exutoire par enrochement ou par des maçonneries de moellons ; - Poser des fascines à chaque issue des ouvrages ; - Revégétaliser les parties en aval par des espèces qui permettraient une bonne infiltration sans risque de prolifération d'érosion ou de formation de lavaka ; - Adoucir la pente de la sortie, si possible, exutoires à revêtir ; - Curer systématiquement les buses et dalots ; - Scarifier les sols compactés avant la remise en état.
		Perturbation de la vie aquifère		- Eviter de travailler durant la saison de reproduction des faunes aquifères.
Traitement des points critiques (point à temps)		Problèmes d'évacuation des produits de purge		- Bien définir les sites de dépôt des déchets de purge ; - Revégétalisation des sites de dépôt après entretien.
		Modification du paysage de dépôt des produits		- Rétablir le site de dépôt après l'entretien ; - Revégétalisation des sites de dépôt après entretien.
		Contamination de la nappe phréatique et des eaux de surface		- Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles contournent le site de dépôt et les diriger vers les zones de végétation qui permettraient une bonne infiltration sans risque de prolifération d'érosion ou de formation de lavaka.

Tableau 5: Risques liés à l'approvisionnement d'EDC et mesures d'atténuation y correspond

Source d'impact	Risque	MESURES
Transport du produit	Pollution de l'air	Couverture de la benne par une bâche spéciale de protection

Source d'impact	Risque	MESURES
	Problème sanitaire de la population environnante	Couverture de la benne par une bâche spéciale de protection
	Risque de déversement accidentel de l'enrobé dans l'environnement	Couverture des bennes par de bâche spéciale de protection ; Limitation de vitesse à 40Km/h
	Risque d'incendie	Réduire au minimum possible le temps de transport du produit tout en gardant la vitesse de circulation à 40km/h
Chargement et déchargement du produit/Manipulation	Problème sanitaire des opérateurs	Sensibiliser les ouvriers à se conformer aux fiches techniques des produits et aux consignes sécuritaires ; Doter les ouvriers des équipements de protection individuels adaptés et veiller à leur port effectif sur le site lors de la manipulation du produit.

5.4 Méthodes du titulaire des travaux pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Lors de la phase d'étude, des multiples mesures environnementales et sociales sont avancées par le Bureau d'études afin d'atténuer ou supprimer les impacts négatifs moyens et majeurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures environnementales et sociales, l'entreprise ERRA propose des méthodes opérationnelles durant les travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana, tronçon de la RIP n°7 dans la Région Atsinanana.

Ainsi, durant les travaux, des visites, vérifications sur terrain ; audits mensuels seront réalisés par le comité HSSE formé par le Conducteur de travaux, le Responsable HSSE

Des plans d'action mesures correctives seront déployés, si nécessaires en fonction des résultats de ces visites/inspections/audits et seront communiqués aux personnes concernées pour leur mise en œuvre.

5.4.1 Surveillance Environnementale et Sociale

La surveillance environnementale et sociale vise à s'assurer que l'entreprise ERRA respecte leur engagement et leurs obligations en matière d'environnement et social durant les Travaux.

La surveillance a pour objectif de réduire les désagréments pour les populations d'accueil ainsi que les effets sur le milieu des différentes activités.

Pour cela, elle s'assure que toutes les mesures d'atténuations élaborées dans le PGES sont effectivement mises en œuvre par l'entreprise titulaire des travaux. Elle s'assure également du respect des lois, règlement et encadrements internes en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Ainsi, le programme de surveillance environnementale et Sociale de l'entreprise ERRA durant les Travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana, tronçon de la RIP n°7 dans la Région Atsinanana sont présentés dans les tableaux suivants

- **Pour la phase préparatoire**

Tableau 6: Plan de surveillance environnementale et sociale durant la phase préparatoire

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
Libération de l'emprise routière	Mettre en œuvre le Plan d'Action de Recasement (Dépose et Repose)	Conducteur des travaux Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de structure objet de démolition et reconstruction	Avant les travaux de réhabilitation de la piste	Document PAR abrégé Journal de chantier
Intensification des pollutions (Déchets de chantier)	Installation des équipements pour la gestion des déchets (latrines, bacs à ordures, ...)	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de latrine mis en place Nombre de bacs / fosse à ordures mis en place	Phase d'installation de chantier	Journal de chantier Photos
	Mise en place et mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets selon leurs types	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de plan de gestion des déchets mis en œuvre	Phase d'installation de chantier	Plan de gestion des déchets Journal de chantier
Déversement d'hydrocarbures et des huiles de vidanges	Aménager une aire de vidange et d'entretien imperméable	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Superficie aménagée	Phase d'installation de chantier	Journal de chantier
	Maintenir les véhicules de transport et la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant.	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre de véhicule et engins en bonne état	Phase d'installation de chantier puis durant les travaux	Fiche d'entretien Fiche de non - conformité

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Installer des fûts étanches pour stocker les huiles vidanges et des contenants étanches pour les Filtres à Huile et Batteries usées	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre des futs étanches installés	Phase d'installation puis durant les travaux	PV d'installation Journal de chantier
Problèmes sociaux malgré la venue des ouvriers non locaux / Incrudescence de Violence basée sur le Genre et l'Enfance	Sensibiliser les personnels et de la population locale sur la VBG et la prostitution des mineurs	Responsable HSSE	Nombre de séance de sensibilisation sur la VBG et la prostitution des mineurs	Phase d'installation puis durant les travaux	PV de sensibilisation Fiche de présence
	Informier et sensibiliser la population locale sur les travaux à faire	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de séance de sensibilisation sur les travaux à faire Nombre des personnes sensibilisées les travaux à faire	Au démarrage du sous projet	PV de sensibilisation Fiche de présence de sensibilisation
	Sensibiliser les ouvriers sur le respect des us et coutumes	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de séance de sensibilisation sur les us et coutumes Nombre des personnes sensibilisées sur les us et coutumes	Mensuel	PV de sensibilisation Fiche de présence de sensibilisation
	A compétences égales, privilégier le recrutement local	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre des ouvriers locaux recrutés	Au démarrage du sous projet	Registre des ouvriers

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Déposer des cahiers de doléances au niveau des Fokontany tout au long de l'axe de la piste	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre des Fokontany disposant de cahier de doléances	Au démarrage du sous projet	Cahier de transmission
	Rédiger et afficher des Règlements Intérieurs à appliquer	Responsable HSSE	Nombre des affiches mis en place sur le chantier	Au démarrage du sous projet	Photos Fiche de distribution
Propagation COVID-19	Sensibiliser périodiquement les ouvriers sur les ouvriers sur le thème COVID-19 : mode contamination, les gestes barrières, les mesures sanitaires à adopter pour y faire face	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre de séance de sensibilisation sur le thème COVID-19 : mode contamination, les gestes barrières, les mesures sanitaires à adopter pour y faire face ; Nombre des participants	Au démarrage du projet et mensuel	PV de sensibilisation Fiche de présence
	Nettoyer et désinfecter régulièrement la base vie	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre de désinfection effectuée mensuellement	Hebdomadaire durant les travaux	PV de désinfection
	Prélever régulièrement les températures corporelles des ouvriers et tenir un registre y afférent	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre de prélèvement de température effectué	Journalier	Registre des ouvriers

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Distribuer gratuitement des masques pour tous les employés	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre des masques distribués	Journalier	Fiche de distribution des masques
	Disposer des gels désinfectants ou bidons d'eau avec savon	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre des Gels désinfectants mis en place ou bidons pour lave main	Journalier	PV de réunion de chantier
	Evacuer d'urgence les personnes présentant les symptômes du COVID-19	Responsable HSSE	Nombre des personnes présentant les symptômes du COVID-19	Hebdomadaire	Livret d'enregistrement de consultation au CSB2
Amorçage de nouveaux types et déstabilisation du sol	Stabiliser le sol mécaniquement pour réduire le potentiel d'érosion	Responsable HSSE Chef de chantier	Superficie stabilisée	Phase d'installation puis durant les travaux	Journal de chantier
	Eviter la construction sur les sols de forte pente	Responsable HSSE Chef de chantier	Zéro construction sur les fortes pentes	Phase d'installation puis durant les travaux	Fiche de non – conformité Journal de chantier
	Prévoir des fossés latéraux et les revêtir pour éviter l'accélération du ruissellement	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre ou longueur de fossés latéraux installé	Phase d'installation puis durant les travaux	Journal de chantier
	Scarifier les sols avant la remise en état	Responsable HSSE Chef de chantier	Surface scarifiée	Phase d'installation puis durant les travaux	Journal de chantier

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
Destruction des micro-habitats ou modification de la couverture végétale	Limiter les aires de coupe ou choisir des aires de dépôt dans un milieu à découvert	Responsable HSSE Chef de chantier	Superficie des aires de coupe	Phase d'installation puis durant les travaux	Journal de chantier
	Eviter l'installation des Bases Vies ou des sites de dépôt dans des sols à vocation agricole, proche d'un village, dans des zones en pente, dans des zones boisées.	Responsable HSSE Conducteur des travaux	Distance des Bases Vies ou sites de dépôt par rapport aux sols à vocation agricole Distance des Bases Vies ou sites de dépôt par rapport aux villages, zones en pente, zones boisées	En phase d'installation	Contrat de bail Autorisation des autorités locales
Augmentation des risques de transmission de maladies de chantier ; en particulier le VIH/SIDA et le Covid-19	Sensibiliser les personnels de l'entreprise sur les risques de propagation du COVID 19, des IST, du VIH/SIDA	Responsable HSSE	Nombre de séance de sensibilisation sur les risques de propagation du COVID 19, des IST, du VIH/SIDA Nombre des personnes sensibilisées sur les risques de propagation du COVID 19, des IST, du VIH/SIDA	Au démarrage du sous projet, puis mensuel	PV de sensibilisation Fiche de présence de sensibilisation Photos
	Afficher les posters sur les préventions et les symptômes du COVID 19 et VIH/SIDA	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre des affiches mis en place sur le COVID 19 et VIH/SIDA	Au démarrage du sous projet	Photos Fiche de distribution

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Mettre à la disposition de personnels de l'entreprise les équipements préventifs de COVID 19 : cache - bouche, dispositifs de lavage de main (savon, gel hydro alcoolique)	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre des équipements préventifs distribués : cache - bouche, dispositifs de lavage de main	Au démarrage et tout au long du sous projet	Fiche de distribution Photos
	Rendre disponibles et gratuitement des Condoms pour les ouvriers dans les lieux appropriés du chantier	Responsable HSSE	Nombre de condoms distribués	Au démarrage et tout au long du sous projet	Fiche de distribution
Amorçage des nouveaux types et déstabilisation du sol au niveau de l'exutoire	Protéger l'exutoire par enrochement ou par des maçonneries	Chef de chantier	Nombre d'exutoire protégé	Phase d'installation puis durant les travaux	Journal de chantier
	Poser des fascines à chaque issue des ouvrages	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre et longueur de fascine mis en place	Au démarrage et tout au long du sous projet	Journal de chantier
	Revégétaliser les parties en aval par des espèces qui permettraient une bonne infiltration sans risque de prolifération d'érosion ou de formation de lavaka	Responsable HSSE Chef de chantier	Superficie revegetalisée	Au démarrage et tout au long du sous projet	Journal de chantier
Intensification des pollutions (Déchets de chantier)	Collecter les déchets et les entreposer selon les indications prescrites (dépôt	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre d'entrepôt des déchets	Hebdomadaire	PV d'enlèvement des déchets Photos

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	agrée) suivant le plan de gestion des déchets				

- **Pour la phase des travaux**

Tableau 7 : Plan de surveillance environnementale et sociale durant la phase des travaux

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
Non-respect de coutumes locales	Avec l'aide des Chefs traditionnels, organiser des cérémonies pour demander la bénédiction avant d'entamer les travaux	Chef de Chantier	Nombre de rituels réalisé	Au démarrage du sous projet	Photos
Coupe de la végétation et arbres aux abords de la route	Planter deux (02) arbres pour un (01) arbre abattu	Chef de Chantier Responsable HSSE	Nombre des arbres plantés par rapport à la coupe réalisée	Phase des travaux	Journal de chantier Photos
Ravinement et instabilité des talus	Rectifier la pente des talus en fonction du degré d'érodibilité du sol	Chef de Chantier	Nombre de talus à rectifier	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Journal de chantier Photos
	Créer des fossés de crêtes en amont du talus	Chef de Chantier	Longueur de fossé de crêtes installé	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Journal de chantier Photos
	Reboiser ou revégétaliser des parties décapées en amont	Responsable HSSE Chef de chantier	Superficie reboisée ou revegetalisée	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Journal de chantier Photos

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Stabiliser mécaniquement et/ou biologiquement les flancs de talus (par embroussaillement, etc....).	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de talus à stabiliser	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Journal de chantier Photos
Risques d'accidents corporels liés à la circulation et aux travaux de réhabilitation de la piste	Dévier la circulation vers d'autres pistes ¹	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de déviation mis en place	Phase de travaux en cas de besoins	Journal de chantier Photos
	Installer de cônes ou balises des travaux pour délimiter l'aire de travail	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre des travaux délimités	Phase de travaux en cas de besoins	Journal de chantier Photos
	Réglementer la circulation (avec l'intervention de signaleurs munis de drapeaux pour donner des signaux manuels)	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de circulation réglementée	Phase de travaux en cas de besoins	Journal de chantier Photos
Nuisances sonores dans les villages environnants	Entretenir les engins et les camions afin de minimiser les bruits	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de véhicule et engins en bonne état	Au démarrage puis mensuel	Fiche de non – conformité Photos
	Entamer les travaux pendant les jours	Responsable HSSE Conducteur des travaux Chef de chantier	Nombre de non – conformité constatée sur la nuisance sonore	Journalier	Fiche de non-conformité

¹ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/435bb11f-6488-492a-a1c1-cbb84f0c2b86/048_Toll%2Broads.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nPtjUzw&ContentCache=NONE&CACHE=NONE

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Installer si possible les matériels brouillant loin des zones d'habitation	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de non – conformité constatée	Phase de travaux en cas d'existence de matériels brouillant	Fiche de non-conformité Journal de chantier
Risque d'accident de circulation pour le personnel et les usagers de la route	Mobiliser uniquement des véhicules en bon état	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de véhicule et engins en bonne état	Au démarrage puis mensuel	Fiche de non – conformité Photos
	Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de plainte relative aux excès de vitesse	Quotidien	Registre de plaintes sur le chantier Cahier des doléances
	Mettre en place des panneaux de signalisation routière suffisants (indiquant la vitesse, danger, traversée de village, ...)	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre des panneaux de signalisation mis en place Nombre des agents de circulation mis en place	Quotidien	Journal de chantier Photos
	Sensibiliser les usagers de la route surtout les parents pour qu'ils interdisent à leurs enfants de s'accrocher aux camions et véhicules au passage des villages	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de séance de sensibilisation Nombre des personnes sensibilisées	Au démarrage des travaux	PV de sensibilisation Fiche de présence de sensibilisation
Gène de la circulation des biens et des personnes	Mettre en place des panneaux de signalisation, des flagmen pour l'organisation de la circulation	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombres des panneaux de signalisation, des flagmen mis en place pour l'organisation de la circulation	Durant les travaux	Journal de chantier Photos PV de réunion de chantier

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Aménager des déviations	Responsable HSSE Conducteur des travaux	Nombre de déviations mis en place	En cas de besoins	Journal de chantier Photos PV de réunion de chantier
Accidents de travail	Fournir aux ouvriers affectés à ces tâches des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats	Responsable HSSE Conducteur des travaux	Nombre par type d'EPI distribué	Journalier	Journal de chantier Photos
	Mise à disposition de trousse de premier secours	Responsable HSSE Conducteur des travaux	Nombre de trousse du premier secours disponibles sur site	Hebdomadaire	Journal de chantier Photos
Risque d'ensablement des terrains de culture et cours d'eau situant en aval des zones à remblayer	Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles n'affectent pas les cours d'eau et les terrains de culture.	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de non – conformité constatée	Phase de travaux en cas d'existence	Fiche de non-conformité Journal de chantier Cahier de doléance Registre de plaintes
Problèmes d'évacuation des produits de purge	Définir les sites de dépôt des déchets de purge	Responsable HSSE Conducteur des travaux	Nombre de site de dépôt des déchets de purge	Durant la phase des travaux	Journal de chantier Photos
	Revégétalisation des sites de dépôt à la fin du chantier	Responsable HSSE Chef de chantier	Superficie revegetalisée	Fin des travaux	Journal de chantier Photos
Repli de chantier	Reboucher les fosses et les latrines	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de fosses et les latrines rebouchés	Fin des travaux	Journal de chantier Photos

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
	Démolir toutes constructions provisoires et/ou régulariser les installations occupées liées au chantier (à moins d'un accord écrit avec du(es) propriétaire(s))	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de démolition de constructions provisoires	Fin des travaux	Journal de chantier Photos
	Rétablir le paysage après travaux (terrassment, revégétalisation ...)	Responsable HSSE Chef de chantier	Surface revegetalisée	Fin des travaux	Journal de chantier Photos
	Ramener les fûts remplis d'Huile de vidange et les contenants des produits dangereux pour élimination sécuritaire	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de fûts remplis d'Huile de vidange ramené	Fin des travaux	Journal de chantier Photos
EXTRACTION DES MATERIAUX (GITE D'EMPRUNT ET CARRIERE)					
Modification de la topographie et de la destruction de l'esthétique du paysage	Éviter de créer une excavation lors de l'extraction	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de non - conformité	Phase de travaux en cas de situation d'excavation lors d'extraction	Fiche de non-conformité Cahier de doléances Registre des plaintes
	Remise en état du site des carrières et des gîtes d'emprunts : stabilisation des pentes, régalaage du terrain, revégétalisation	Responsable HSSE Chef de chantier	Surface remise en état au niveau de gîtes d'emprunts	Fin des travaux	PV de repli de chantier Journal de chantier Photos

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
Destruction des micro - habitats et/ou modification de la couverture végétale	Eviter le choix des sites proche d'une zone forestière	Responsable HSSE Chef de chantier	Distance des sites par rapport aux zones forestières	Début d'exploitation	Journal de chantier Photos
	Restaurer les sites par revégétalisation à la fin des travaux.	Responsable HSSE Chef de chantier	Surface revegetalisée	Fin des travaux	Journal de chantier Photos
Risque d'écrasement des biotes dus aux passages des camions	Mettre en œuvre un plan de circulation	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre d'écrasement constaté	Durant la phase des travaux	Fiche de non-conformité Cahier de doléances Registre des plaintes
Perturbation sonore	Informier préalablement la population sur la perturbation sonore engendrée par les travaux	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de séance de sensibilisation Nombre des personnes sensibilisées	Durant la phase des travaux	PV de sensibilisation Fiche de présence de sensibilisation
	Eviter les travaux durant la nuit	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre de non – conformité constatée	Durant la phase des travaux	Fiche de non-conformité Cahier de doléances Registre des plaintes
	Entretenir régulièrement les véhicules pour minimiser les bruits	Responsable HSSE	Nombre de non – conformité constatée sur l'entretien de véhicules	Durant la phase des travaux	Fiche d'entretien de véhicule
	Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre de plainte relative aux excès de vitesse	Quotidien	Registre de plaintes sur le chantier Cahier des doléances

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
Risque de problèmes sanitaires des riverains à cause des gaz d'échappement des véhicules et les poussières	Arroser régulièrement les pistes poussiéreuses surtout au passage dans les villages	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre d'arrosage des pistes pour contrôler la poussière	Durant la phase des travaux en cas de besoin	Journal de chantier
	Couvrir les bennes de bâches	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre de non – conformité constatée	Durant la phase des travaux	Journal de chantier
	Assurer l'entretien des véhicules et des engins pour réduire le plus possible les émissions atmosphériques	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre de non – conformité constatée sur l'entretien de véhicules	Durant la phase des travaux	Fiche d'entretien de véhicule Cahier des doléances
	Réduire le temps pendant lequel les moteurs sont en régime de ralenti sur les chantiers de construction	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre de non – conformité constatée	Journalier	Fiche d'entretien de véhicule Cahier des doléances
Risques liés aux chutes et /ou accidents des villageois pénétrant dans les sites	Clôturer les périmètres de gites d'emprunt et carrières exploités	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre de gite d'emprunt et carrières exploités	Durant l'exploitation de gites d'emprunt et carrières	Journal de chantier Photos
	Installer des barrières / panneau interdisant l'accès de publics	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre des barrières / panneau installés	Durant l'exploitation de gites d'emprunt et carrières	Journal de chantier Photos
	Faire de contrôle permanent sur la périphérie du site	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre de contrôle effectué	Durant l'exploitation de	Journal de chantier Photos

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
				gites d'emprunt et carrières	
APPROVISIONNEMENT ET UTILISATION D'EDC					
Risque de pollution de l'air et déversement accidentel de l'enrobé dans l'environnement	Couverture de la benne par une bâche spéciale de protection	Chef de chantier Responsable HSSE	Nombre de non – conformité constatée	Durant la phase des travaux	Journal de chantier
	Limitation de vitesse à 40Km/h	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Nombre de plainte relative aux excès de vitesse	Quotidien	Fiche de non-conformité Registre de plaintes sur le chantier Cahier des doléances
Risque sanitaire des opérateurs au chargement et déchargement / manipulation	Sensibiliser les ouvriers à se conformer aux fiches techniques des produits et aux consignes sécuritaires	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de séance de sensibilisation et d'information sur les fiches techniques des produits Nombre des ouvriers sensibilisés	Durant la phase des travaux	PV de sensibilisation Fiche de présence de sensibilisation
	Doter les ouvriers des équipements de protection individuels adaptés et veiller à leur port effectif sur le site lors de la manipulation du produit	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre par type d'EPI distribué	Durant la phase des travaux	Journal de chantier Photos

- **Pour anticiper à la phase d'exploitation**

Tableau 8: Plan de surveillance Environnementale et Sociale anticipée à la phase d'exploitation

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Responsables surveillance interne	Indicateur de surveillance	Fréquence de surveillance	Support de traçabilité
Risque d'accident de circulation (véhicules, motocycliste, piétons, cyclistes et/ou animaux)	Mise en place de panneaux de signalisation pour la limitation de vitesse, l'avertissement de virage, le passage piétons, le passage des animaux ²	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre des panneaux de signalisation par type mis en place t	Quotidien	PV de mis en place des panneaux de signalisation Journal de chantier
	Mise en place de barrière de pluie (interdiction de circuler en temps des pluies)	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de barrière de pluie mis en place	Phase des travaux	PV de mis en place de barrière de pluie Journal de chantier
	Garantir le bon fonctionnement de barrière de pluie	Commune Direction Régionale de Travaux Publiques Gendarmerie	Nombre non-respect de fonctionnement de barrière de pluie	Journalier durant les saisons de pluies	Constat direct
	Former et Sensibiliser les riverains et les locaux sur la Sécurité Routière et la Préservation des Biens Communs.	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre de séance de sensibilisation et d'information des locaux sur la Sécurité Routière et la Préservation des Biens Communs. Nombre des personnes sensibilisées	Durant la phase d'exploitation	PV de sensibilisation Fiche de présence de sensibilisation

² <https://roadsafety.piarc.org/fr/introduction/utilisation-du-manuel>

	Fixer des limites de vitesse adaptées à l' état de la route et à la circulation	Responsable HSSE Chef de chantier	Nombre par type de limiteur de vitesse (panneaux, dos d'âne ,.....) mis en place	Durant la phase d'exploitation	PV de mis en place de limiteur de vitesse Journal de chantier
--	---	--------------------------------------	--	--------------------------------	--

5.4.2 Suivi environnemental et social

Le programme de suivi environnemental et social est un outil de suivi de l'évolution des milieux impactés par rapport à l'état initial. Il permet ainsi d'évaluer l'efficacité des mesures prises. Des mesures correctives seront apportées après analyse de la situation sur le terrain dans le cas où une évolution négative est constatée sur un élément de l'environnement, objet de suivi environnemental.

Le Responsable HSSE du Maître d'œuvre (mission de contrôle) assure le suivi environnemental et social mensuel du sous projet.

La méthode de suivi consiste à l'observation sur chantier, consultation des cahiers de plainte/doléance, examen du rapport de surveillance mensuel de l'Entreprise.

- **Pour la phase préparatoire**

Tableau 9 : Plan de suivi environnemental et social durant la phase préparatoire

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
Libération de l'emprise routière	Mettre en œuvre le Plan d'Action de Recasement (Dépose et Repose)	Nombre d'habitation à reculer de la zone d'emprise de la piste	Vérification de Document PAR Vérification journal de chantier	Avant les travaux de réhabilitation de la piste	Mission de Contrôle
Intensification des pollutions (Déchets de chantier)	Installation des équipements pour la gestion des déchets (latrines, bacs à ordures, ...)	Nombre de latrine mis en place Nombre de bacs / fosse à ordures mis en place	Vérification de journal de chantier Constat direct	Phase d'installation de chantier	Mission de Contrôle
	Mise en place et mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets selon leurs types	Nombre de plan de gestion des déchets mis en œuvre	Vérification de plan de gestion des déchets Vérification de journal de chantier	Phase d'installation de chantier	Mission de Contrôle
Déversement d'hydrocarbures et des huiles de vidanges	Aménager une aire de vidange et d'entretien imperméable	Superficie aménagée	Vérification de journal de chantier	Phase d'installation de chantier	Mission de Contrôle
	Maintenir les véhicules de transport et la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant.	Nombre de véhicule et engins en bonne état	Vérification de fiche d'entretien Vérification de fiche de non – conformité	Phase d'installation de chantier puis durant les travaux	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	Installer des fûts étanches pour stocker les huiles vidanges et des contenants étanches pour les Filtres à Huile et Batteries usées	Nombre des fûts étanches installés	Vérification de fiche PV d'installation Vérification de fiche journal de chantier	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
Problèmes sociaux malgré la venue des ouvriers non locaux / Incrudescence de Violence basée sur le Genre et l'Enfance	Sensibiliser les personnels et de la population locale sur la VBG et la prostitution des mineurs	Nombre de séance de sensibilisation sur la VBG et la prostitution des mineurs	Vérification de PV de sensibilisation Vérification de fiche de présence	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
	Informier et sensibiliser la population locale sur les travaux à faire	Nombre de séance de sensibilisation sur les travaux à faire Nombre des personnes sensibilisées les travaux à faire	Vérification de PV de sensibilisation Vérification de fiche de présence de sensibilisation	Au démarrage du sous projet	Mission de Contrôle
	Sensibiliser les ouvriers sur le respect des us et coutumes	Nombre de séance de sensibilisation sur les us et coutumes Nombre des personnes sensibilisées sur les us et coutumes	Vérification de PV de sensibilisation Vérification de fiche de présence de sensibilisation	Mensuel	Mission de Contrôle
	A compétences égales, privilégier le recrutement local	Nombre des ouvriers locaux recrutés	Vérification de Registre des ouvriers	Au démarrage du sous projet	Mission de Contrôle
	Déposer des cahiers de doléances au niveau des	Nombre des Fokontany disposant de cahier de doléances	Vérification de cahier de transmission	Au démarrage du sous projet	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	Fokontany tout au long de l'axe de la piste				
	Rédiger et afficher des Règlements Intérieurs à appliquer	Nombre des affiches mis en place sur le chantier	Constat direct Vérification de fiche de distribution	Au démarrage du sous projet	Mission de Contrôle
Propagation COVID-19	Sensibiliser périodiquement les ouvriers sur les ouvriers sur le thème COVID-19 : mode contamination, les gestes barrières, les mesures sanitaires à adopter pour y faire face	Nombre de séance de sensibilisation sur le thème COVID-19 : mode contamination, les gestes barrières, les mesures sanitaires à adopter pour y faire face ; Nombre des participants	Consultation de PV de sensibilisation et fiche de présence de sensibilisation	Au démarrage du projet et mensuel	Mission de Contrôle
	Nettoyer et désinfecter régulièrement la base vie	Nombre de désinfection effectuée mensuellement	Consultation de PV de désinfection	Hebdomadaire durant les travaux	Mission de Contrôle
	Prélever régulièrement les températures corporelles des ouvriers et tenir un registre y afférent	Nombre de prélèvement de température effectué	Consultation de registre des ouvriers	Journalier	Mission de Contrôle
	Distribuer gratuitement des masques pour tous les employés	Nombre des masques distribuées	Consultation de fiche de distribution des masques	Journalier	Mission de Contrôle
	Disposer des gels désinfectants ou bidons d'eau avec savon	Nombre des Gels désinfectants mis en	Consultation de PV de réunion de chantier	Journalier	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
		place ou bidons pour lave main			
	Evacuer d'urgence les personnes présentant les symptômes du COVID-19	Nombre des personnes présentant les symptômes du COVID-19	Consultation de livret d'enregistrement de consultation au CSB2	Hebdomadaire	Mission de Contrôle
Amorçage de nouveaux types et d'érosion et déstabilisation du sol	Stabiliser le sol mécaniquement pour réduire le potentiel d'érosion	Superficie stabilisée	Vérification de journal de chantier	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
	Eviter la construction sur les sols de forte pente	Zéro construction sur les fortes pentes	Vérification de fiche de non – conformité Journal de chantier	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
	Prévoir des fossés latéraux et les revêtir pour éviter l'accélération du ruissellement	Nombre ou longueur de fossés latéraux installé	Vérification de journal de chantier	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
	Scarifier les sols avant la remise en état	Surface scarifiée	Vérification de journal de chantier	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
Destruction des micro – habitats ou modification de la couverture végétale	Limiter les aires de coupe ou choisir des aires de dépôt dans un milieu à découvert	Superficie des aires de coupe	Vérification de journal de chantier	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
	Eviter l'installation des Bases Vies ou des sites de dépôt dans des sols à	Distance des Bases Vies ou sites de dépôt par	Vérification de contrat de bail	En phase d'installation	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	vocation agricole, proche d'un village, dans des zones en pente, dans des zones boisées.	rapport aux sols à vocation agricole Distance des Bases Vies ou sites de dépôt par rapport aux villages, zones en pente, zones boisées	Vérification d'autorisation des autorités locales		
Augmentation des risques de transmission de maladies de chantier ; en particulier le VIH/SIDA et le Covid-19	Sensibiliser les personnels de l'entreprise sur les risques de propagation du COVID 19, des IST, du VIH/SIDA	Nombre de séance de sensibilisation sur les risques de propagation du COVID 19, des IST, du VIH/SIDA Nombre des personnes sensibilisées sur les risques de propagation du COVID 19, des IST, du VIH/SIDA	Vérification de PV de sensibilisation Vérification de fiche de présence de sensibilisation Constat direct	Au démarrage du sous projet, puis mensuel	Mission de Contrôle
	Afficher les posters sur les préventions et les symptômes du COVID 19 et VIH/SIDA	Nombre des affiches mis en place sur le COVID 19 et VIH/SIDA	Constat direct Vérification de fiche de distribution	Au démarrage du sous projet	Mission de Contrôle
	Mettre à la disposition de personnels de l'entreprise les équipements préventifs de COVID 19 : cache – bouche, dispositifs de lavage de main (savon, gel hydro alcoolique)	Nombre des équipements préventifs distribués : cache – bouche, dispositifs de lavage de main	Vérification de fiche de distribution Constat direct	Au démarrage et tout au long du sous projet	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	Rendre disponibles et gratuitement des Condoms pour les ouvriers dans les lieux appropriés du chantier	Nombre de condoms distribués	Vérification de fiche de distribution	Au démarrage et tout au long du sous projet	Mission de Contrôle
Amorçage des nouveaux types et déstabilisation du sol au niveau de l'exutoire	Protéger l'exutoire par enrochement ou par des maçonneries	Nombre d'exutoire protégé	Vérification de journal de chantier	Phase d'installation puis durant les travaux	Mission de Contrôle
	Poser des fascines à chaque issue des ouvrages	Nombre et longueur de fascine mis en place	Vérification de journal de chantier	Au démarrage et tout au long du sous projet	Mission de Contrôle
	Revégétaliser les parties en aval par des espèces qui permettraient une bonne infiltration sans risque de prolifération d'érosion ou de formation de lavaka	Superficie revegetalisée	Vérification de journal de chantier	Au démarrage et tout au long du sous projet	Mission de Contrôle
Intensification des pollutions (Déchets de chantier)	Collecter les déchets et les entreposer selon les indications prescrites (dépôt agréé) suivant le plan de gestion des déchets	Nombre d'entrepôt des déchets	Vérification de PV d'enlèvement des déchets Constat direct	Hebdomadaire	Mission de Contrôle

- **Pour la phase des travaux**

Tableau 10 : Plan de suivi environnemental et social durant la phase des travaux

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
Non-respect de coutumes locales	Avec l'aide des Chefs traditionnels, organiser des cérémonies pour demander la bénédiction avant d'entamer les travaux	Nombre de rituels réalisé	Constat direct	Au démarrage du sous projet	Mission de Contrôle
Coupe de la végétation et arbres aux abords de la route	Planter deux (02) arbres pour un (01) arbre abattu	Nombre des arbres plantés par rapport à la coupe réalisée	Vérification de Journal de chantier ; Constat direct	Phase des travaux	Mission de Contrôle
Ravinement et instabilité des talus	Rectifier la pente des talus en fonction du degré d'érodibilité du sol	Nombre de talus à rectifier	Vérification de Journal de chantier Constat direct	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Mission de Contrôle
	Créer des fossés de crêtes en amont du talus	Longueur de fossé de crêtes installé	Vérification de journal de chantier Constat direct	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Mission de Contrôle
	Reboiser ou revégétaliser des parties décapées en amont	Superficie reboisée ou revegetalisée	Vérification de journal de chantier Constat direct	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Mission de Contrôle
	Stabiliser mécaniquement et/ou biologiquement les flancs de talus (par embroussaillage, etc....).	Nombre de talus à stabiliser	Vérification de journal de chantier Constat direct	Phase de travaux en cas d'instabilité des talus	Mission de Contrôle
Risques d'accidents corporels liés à la circulation et aux	Dévier la circulation vers d'autres pistes	Nombre de déviation mis en place	Vérification de journal de chantier Constat direct	Phase de travaux en cas de besoins	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
travaux de réhabilitation de la piste	Installer de cône ou balises des travaux pour délimiter l'aire de travail	Nombre des travaux délimités	Vérification de journal de chantier Constat direct	Phase de travaux en cas de besoins	Mission de Contrôle
	Réglementer la circulation (avec l'intervention de signaleurs munis de drapeaux pour donner des signaux manuels)	Nombre de circulation réglementée	Vérification de journal de chantier Constat direct	Phase de travaux en cas de besoins	Mission de Contrôle
Nuisances sonores dans les villages environnants	Entretenir les engins et les camions afin de minimiser les bruits	Nombre de véhicule et engins en bonne état	Vérification de fiche de non – conformité Constat direct	Au démarrage puis mensuel	Mission de Contrôle
	Entamer les travaux pendant les jours	Nombre de non – conformité constatée sur la nuisance sonore	Vérification de fiche de non-conformité	Journalier	Mission de Contrôle
	Installer si possible les matériels brouillant loin des zones d'habitation	Nombre de non – conformité constatée	Vérification de fiche de non-conformité Vérification de journal de chantier	Phase de travaux en cas d'existence de matériels brouillant	Mission de Contrôle
Risque d'accident de circulation pour le personnel et les usagers de la route	Mobiliser uniquement des véhicules en bon état	Nombre de véhicule et engins en bonne état	Vérification de fiche de non – conformité Constat direct	Au démarrage puis mensuel	Mission de Contrôle
	Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées	Nombre de plainte relative aux excès de vitesse	Vérification de registre de plaintes sur le chantier	Quotidien	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
			Cahier des doléances		
	Mettre en place des panneaux de signalisation routière suffisants (indiquant la vitesse, danger, traversée de village, ...)	Nombre des panneaux de signalisation mis en place Nombre des agents de circulation mis en place	Vérification de journal de chantier Constat direct	Quotidien	Mission de Contrôle
	Sensibiliser les usagers de la route surtout les parents pour qu'ils interdisent à leurs enfants de s'accrocher aux camions et véhicules au passage des villages	Nombre de séance de sensibilisation Nombre des personnes sensibilisées	Vérification de PV de sensibilisation Vérification de fiche de présence de sensibilisation	Au démarrage des travaux	Mission de Contrôle
Gène de la circulation des biens et des personnes	Mettre en place des panneaux de signalisation, des flagmen pour l'organisation de la circulation	Nombres des panneaux de signalisation, des flagmen mis en place pour l'organisation de la circulation	Vérification de journal de chantier Vérification de PV de réunion de chantier Constat direct	Durant les travaux	Mission de Contrôle
	Aménager des déviations	Nombre de déviations mis en place	Vérification de journal de chantier Vérification de PV de réunion de chantier Constat direct	En cas de besoins	Mission de Contrôle
Accidents de travail	Fournir aux ouvriers affectés à ces tâches des	Nombre par type d'EPI distribué	Vérification de journal de chantier	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	équipements de protection individuelle (EPI) adéquats		Constat direct		
	Mise à disposition de trousse de premier secours	Nombre de trousses du premier secours disponibles sur site	Vérification de journal de chantier Constat direct	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
Risque d'ensablement des terrains de culture et cours d'eau situant en aval des zones à remblayer	Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles n'affectent pas les cours d'eau et les terrains de culture.	Nombre de non – conformité constatée	Vérification de fiche de non-conformité Vérification de journal de chantier Vérification de cahier de doléance Vérification de Registre de plaintes	Phase de travaux en cas d'existence	Mission de Contrôle
Problèmes d'évacuation des produits de purge	Définir les sites de dépôt des déchets de purge	Nombre de site de dépôt des déchets de purge	Vérification de journal de chantier Constat direct	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
	Revégétalisation des sites de dépôt à la fin du chantier	Superficie revegetalisée	Vérification de Journal de chantier Constat direct	Fin des travaux	Mission de Contrôle
Repli de chantier	Reboucher les fosses et les latrines	Nombre de fosses et les latrines rebouchés	Vérification de journal de chantier Constat direct	Fin des travaux	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	Démolir toutes constructions provisoires et/ou régulariser les installations occupées liées au chantier (à moins d'un accord écrit avec du(es) propriétaire(s))	Nombre de démolition de constructions provisoires	Vérification de journal de chantier Constat direct	Fin des travaux	Mission de Contrôle
	Rétablir le paysage après travaux (terrassement, revégétalisation ...)	Surface revegetalisée	Vérification de journal de chantier Constat direct	Fin des travaux	Mission de Contrôle
	Ramener les fûts remplis d'Huile de vidange et les contenants des produits dangereux pour élimination sécuritaire	Nombre de fûts remplis d'Huile de vidange ramené	Vérification de journal de chantier Constat direct	Fin des travaux	Mission de Contrôle
EXTRACTION DES MATERIAUX (GITE D'EMPRUNT ET CARRIERE)					
Modification de la topographie et de la destruction de l'esthétique du paysage	Éviter de créer une excavation lors de l'extraction	Nombre de non – conformité	Vérification de fiche de non-conformité Vérification de cahier de doléances Vérification de registre des plaintes	Phase de travaux en cas de situation d'excavation lors d'extraction	Mission de Contrôle
	Remise en état du site des carrières et des gîtes d'emprunts : stabilisation des	Surface remise en état au niveau de gîtes d'emprunts	Vérification de PV de repli de chantier Vérification de journal de chantier	Fin des travaux	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	pentons, régalage du terrain, revégétalisation		Photos		
Destruction des micro – habitats et/ou modification de la couverture végétale	Eviter le choix des sites proche d'une zone forestière	Distance des sites par rapport aux zones forestières	Vérification de journal de chantier Photos	Début d'exploitation	Mission de Contrôle
	Restaurer les sites par revégétalisation à la fin des travaux.	Surface revegetalisée	Vérification de journal de chantier Photos	Fin des travaux	Mission de Contrôle
Risque d'écrasement des biotes dus aux passages des camions	Mettre en œuvre un plan de circulation	Nombre d'écrasement constaté	Vérification de fiche de non-conformité Cahier de doléances Registre des plaintes	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
Perturbation sonore	Informier préalablement la population sur la perturbation sonore engendrée par les travaux	Nombre de séance de sensibilisation Nombre des personnes sensibilisées	Vérification de PV de sensibilisation Vérification de fiche de présence de sensibilisation	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
	Eviter les travaux durant la nuit	Nombre de non – conformité constatée	Vérification de fiche de non-conformité Vérification de cahier de doléances Vérification de registre des plaintes	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
	Entretien régulièrement les véhicules pour minimiser les bruits	Nombre de non – conformité constatée sur l'entretien de véhicules	Vérification de fiche d'entretien de véhicule	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
	Limiter la vitesse à 40km/h en rase campagne et à 10km/h dans les villages et zones agglomérées	Nombre de plainte relative aux excès de vitesse	Vérification de registre de plaintes sur le chantier Vérification de cahier des doléances	Quotidien	Mission de Contrôle
Risque de problèmes sanitaires des riverains à cause des gaz d'échappement des véhicules et les poussières	Arroser régulièrement les pistes poussiéreuses surtout au passage dans les villages	Nombre d'arrosage des pistes pour contrôler la poussière	Vérification de journal de chantier	Durant la phase des travaux en cas de besoin	Mission de Contrôle
	Couvrir les bennes de bâches	Nombre de non – conformité constatée	Vérification de journal de chantier	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
	Assurer l'entretien des véhicules et des engins pour réduire le plus possible les émissions atmosphériques	Nombre de non – conformité constatée sur l'entretien de véhicules	Consultation de fiche d'entretien de véhicule Consultation de cahier des doléances	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
	Réduire le temps pendant lequel les moteurs sont en régime de ralenti sur les chantiers de construction	Nombre de non – conformité constatée	Consultation de fiche d'entretien de véhicule Consultation de cahier des doléances	Journalier	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
Risques liés aux chutes et /ou accidents des villageois pénétrant dans les sites	Clôturer les périmètres de gites d'emprunt et carrières exploités	Nombre de gite d'emprunt et carrières exploités	Vérification de journal de chantier	Durant l'exploitation de gites d'emprunt et carrières	Mission de Contrôle
	Installer des barrières / panneau interdisant l'accès de publics	Nombre des barrières / panneau installés	Vérification de journal de chantier	Durant l'exploitation de gites d'emprunt et carrières	Mission de Contrôle
	Faire de contrôle permanent sur la périphérie du site	Nombre de contrôle effectué	Vérification de journal de chantier	Durant l'exploitation de gites d'emprunt et carrières	Mission de Contrôle
APPROVISIONNEMENT ET UTILISATION D'EDC					
Risque de pollution de l'air et déversement accidentel de l'enrobé dans l'environnement	Couverture de la benne par une bâche spéciale de protection	Nombre de non – conformité constatée	Vérification de journal de chantier	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
	Limitation de vitesse à 40Km/h	Nombre de plainte relative aux excès de vitesse	Vérification de fiche de non-conformité Vérification de registre de plaintes sur le chantier Vérification de cahier des doléances	Quotidien	Mission de Contrôle
Risque sanitaire des opérateurs au chargement et	Sensibiliser les ouvriers à se conformer aux fiches	Nombre de séance de sensibilisation et d'information sur les	Vérification de PV de sensibilisation	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
déchargement / manipulation	techniques des produits et aux consignes sécuritaires	fiches techniques des produits Nombre des ouvriers sensibilisés	Vérification de fiche de présence de sensibilisation		
	Doter les ouvriers des équipements de protection individuels adaptés et veiller à leur port effectif sur le site lors de la manipulation du produit	Nombre par type d'EPI distribué	Vérification de journal de chantier Photos	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle

- **Pour anticiper à la phase d'exploitation**

Tableau 11 : Plan de suivi environnemental et social anticipé à la phase d'exploitation

Impacts probables	Mesures d'atténuation	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Fréquence de suivi	Responsables
Risque d'accident de circulation (véhicule, motocycliste, piétons, cyclistes et/ou animaux)	Mise en place de panneaux de signalisation pour la limitation de vitesse, l'avertissement de virage, le passage piétons, le passage des animaux	Nombre des panneaux de signalisation par type mis en place	Vérification de PV de mis en place des panneaux de signalisation Vérification de journal de chantier	Quotidien	Mission de Contrôle
	Mise en place de barrière de pluie (interdiction de circuler en temps des pluies)	Nombre de barrière de pluie mis en place	Consultation de PV de mis en place de barrière de pluie	Durant la phase des travaux	Mission de Contrôle
	Garantir le bon fonctionnement de barrière de pluie	Zéro infraction de non-respect de	Consultation de documents enregistrés au niveau de la	Journalier durant les saisons de pluies	Direction Régionale des Travaux Publics Commune

		fonctionnement de barrière de pluie	Commune, Gendarmerie		
	Former et Sensibiliser les riverains et les locaux sur la Sécurité Routière et la Préservation des Biens Communs.	<p>Nombre de séance de sensibilisation et d'information des locaux sur la Sécurité Routière et la Préservation des Biens Communs.</p> <p>Nombre des personnes sensibilisées</p>	<p>Vérification de PV de sensibilisation</p> <p>Vérification de fiche de présence de sensibilisation</p>	Durant la phase d'exploitation	Mission de Contrôle

5.4.3 Programme de suivi environnemental

Les suivis et les contrôles effectués par l'Entreprise ERRA seront présentés dans le tableau ci-après :

Tableau N°12 : Programme de suivi impliquant l'Entreprise de travaux

Programme de suivi	Indicateurs				Fréquence et calendrier de suivi	Lieu de suivi
	Désignation	Valeur précédente	Valeur de la période	Valeur cumulée		
Suivi des accidents et maladies	Nombre et gravité des accidents de travail liés aux travaux ;				Hebdomadaire	Sites des travaux
	Nombre et gravité des accidents impliquant des membres de la Communauté				Hebdomadaire	Sites des travaux
	Nombre des maladies sexuellement transmissibles aux travailleurs				Hebdomadaire	Sites des travaux
	Nombre des maladies digestives et				Hebdomadaire	Sites des travaux

Programme de suivi	Indicateurs			Fréquence et calendrier de suivi	Lieu de suivi
	Désignation	Valeur précédente	Valeur de la période		
	respiratoires, auprès des travailleurs				
	Nombre des cas positifs de COVID			Hebdomadaire	Sites des travaux
Suivi des déchets générés des travaux	Nombre de sacs de ciment			Hebdomadaire	Sites des travaux
	Volume de chute de bois			Hebdomadaire	Sites des travaux
	Huiles usées			Hebdomadaire	Sites des travaux

5.5 Calendrier de préparation et de mise à jour

Le PGES-E devra être approuvé avant le démarrage des activités de travaux (installation des bases vies et des zones annexes au projet, phase de construction, ...).

Le PGES-E approuvé fera l'objet de révisions périodiques (au minimum sur une base semestrielle) et sera mis à jour par l'Entrepreneur avec ponctualité, selon les besoins, afin d'assurer qu'il contient les mesures appropriées pour les Travaux à entreprendre. Le PGES-E mis à jour devra recevoir l'approbation préalable du Maître d'Œuvre.

6 RESSOURCES HSSE

6.1 Présentation du promoteur

Le promoteur du projet : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Maître d'ouvrage : Unité de Gestion du Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (UGP - CASEF)

6.2 Présentation de l'entreprise

Dans la réalisation des travaux de réhabilitation de piste reliant Antsiramandroso à la Commune d'Ambodiriana (tronçon de la RIP 07), l'Entreprise ERRA s'engage à mobiliser les personnels suivants :

- Un (01) Conducteur des travaux ;
- Un (01) Topographe ;
- Un (01) Environnementaliste ;
- Deux (02) Chef de chantier

Les personnels sur chantier, responsable de la mise en œuvre du PGES sont énumérés par ordre hiérarchique sur la figure suivante.

Figure 2 : Organigramme de chantier ERRA

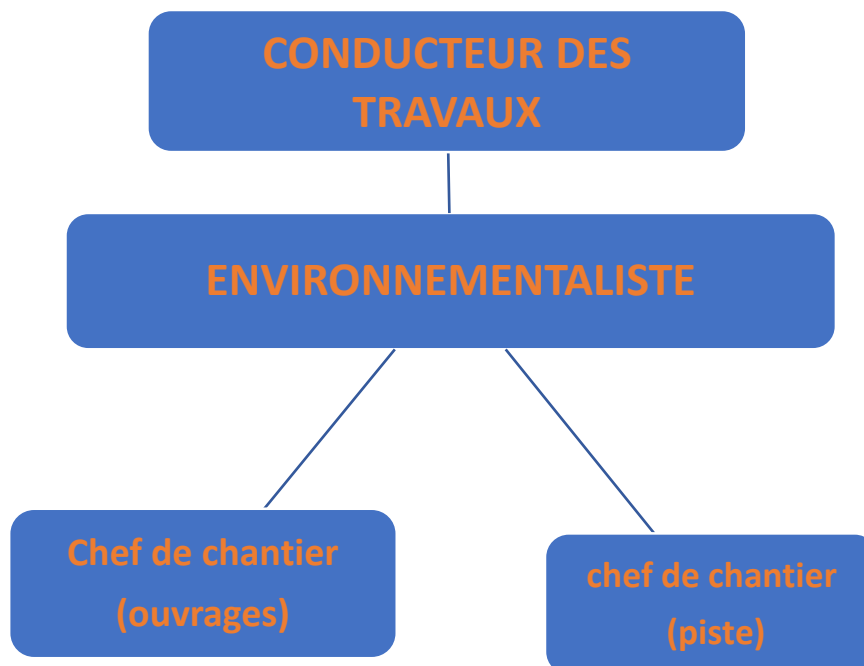


Tableau 13: Responsabilités des cadres de l'Entreprise ERRA

Personnels sur chantier	Responsabilités
<p><i>Conducteur des travaux</i></p> <p>Nom : RAZANAJATOVO Prénom : Fidèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il supervise son équipe et surveille l'avancement des travaux, pour mener à bien ses missions ; • Le conducteur de travaux prévoit et organise, à partir d'un dossier technique, les différents moyens (humains, matériaux, matériels...); • Il appui le responsable HSSE pour la mise en œuvre et suivi des recommandations environnementales transmises à ses subordonnés tels que le chef de chantier, les chefs d'équipe, le responsable carrières et l'équipe d'exploitation des gîtes.
<p><i>Environnementaliste</i></p> <p>Nom : NDRAINA Prénom : Solofoniaina</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il conçoit, coordonne et dirige la mise en œuvre de la politique de l'entreprise en matière d'environnement, aussi bien au niveau des techniques, de la conception des produits que de la communication auprès du public ; • Il assure la mise en œuvre et la mise à jour du présent PGESE ainsi que des PPES ; • Il organise de programme de sensibilisation, d'information et de formation à destination du personnel aux différents aspects HSE ; • Il établit les programmes de prévention pour réduire incidents, accidents du travail et maladies professionnelles ; • Il sensibilise et forme les ouvriers à la démarche HSE et à la prévention des risques ; • Il collabore avec le chef de chantier et les chefs d'équipe pour le strict respect et réalisation du PGES- E ; • Il conseillera les Conducteurs de Travaux sur les mesures environnementales au chantier ; • Il mènera régulièrement des inspections sur les aires de travaux ; • Il coordonnera les activités de l'inspecteur Environnemental et Socio-économique en collaboration avec le Responsable HSE.
<p><i>Chefs de chantier</i></p> <p>Nom : ANDRIANIAINA Prénom : Jean Or Et Nom : ANDRIATAHINTSOA Prénom : Julia Albert</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il aide la coordination et planification les travaux ; • Il assure également l'organisation du chantier ; • Ils veillent à ce que ses subordonnés (Ouvrier...) respectent les règles et normes adoptés pendant les travaux.

6.3 Responsabilité du staff sur la bonne mise en œuvre du PGES

D'une manière générale, l'encadrement s'assure de la bonne application ou gestion des dispositions contenues dans le P.G.E.S jouant donc le rôle de Contrôle Interne et de plus, s'assurera du comportement responsable de ses subordonnés.

Pour la mise en œuvre du PGES, les rôles et les responsabilités de chaque membre du service ESSH sont réparties comme suit :

6.3.1 Conducteur des travaux

Le conducteur de Travaux lui, sera un interlocuteur direct et proche des ouvriers, il sera un bon exemple de respect de la réglementation et assurera la sensibilisation de ces équipes à tout moment et à toute heure. Il veillera à l'application des règles de sécurité et le respect des exigences environnementales dans la réalisation de ses tâches.

6.3.2 Responsable HSE

L'Environnementaliste a pour missions de :

- Assurer la mise en œuvre et la mise à jour du présent PGESE ainsi que des PPES ;
- Développer les plans de réaction aux urgences et assurer qu'ils sont opérationnels ;
- Organiser des programmes de sensibilisation, d'information et de formation à destination du personnel aux différents aspects HSE ;
- Participer et veiller à la mise à jour de l'évaluation des risques et l'analyse environnementale du chantier ;
- Effectuer régulièrement une inspection HSE des Sites en évaluant le besoin de mettre en place des actions de prévention pour assurer la santé et la sécurité du personnel et la minimisation des impacts environnementaux des activités ;
- Dans le cas où les règles pour la sécurité et la protection de l'environnement ne sont pas respectées, mettre en place les actions correctives nécessaires et arrêter les opérations jusqu'à un niveau satisfaisant ;
- Enregistrer et contrôler le matériel et les installations nécessitant un suivi périodique ;
- Participer à la gestion du matériel de protection de l'individu et/ou collective.

6.3.3 Chefs chantiers

Les Chefs chantier sont en charge de l'application des règles HSE et veille également, auprès des salariés, à ce que les normes soient appliquées. Ils seront les premiers interlocuteurs des ouvriers et sera leur guide dans le travail selon les normes d'hygiène, de sécurité et de l'Environnement. Ils assurent aussi le suivi des activités.

6.4 Procédure de détection et de traitement des non-conformités

On considère qu'il y a non-conformité si les mesures d'atténuation ne soient pas mises en œuvre ou ne répondent pas les exigences spécifiées.

6.4.1 Les remise en conformité

Les remises en conformité seront exigées en cas de non-conformité. L'Autorité chargée du contrôle doit notifier à l'entreprise pour les non-conformités constatées.

Chaque fois qu'une notification de non-conformité lui est faite, l'entreprise ERRA doit sans délai prendre toutes les dispositions pour y remédier. L'entreprise ERRA doit également traiter les non-conformités qu'il aura lui-même relevées et en informer l'Autorité chargée du contrôle. Cette dernière devra s'assurer et certifier que toutes les non-conformités ont effectivement été traitées.

6.4.2 Gestion des données relatives au suivi et aux non-conformités

A chaque cas de non-conformité identifié ou signifié, le Responsable HSE de l'Entreprise procède à l'analyse de la non-conformité (déterminer les causes, évaluer les risques potentiels), puis à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de redressement (actions correctives). La description de la non-conformité et les mesures correctives correspondantes seront indiquées dans une fiche de non-conformité.

Les fiches de non-conformité et les rapports de suivi établis par la Mission de Contrôle sont archivés par l'Entreprise. Les données enregistrées dans ces documents sont analysées et capitalisées périodiquement par l'Entreprise pour éviter la réapparition des non-conformités.

7 MECANISME DE GESTION DE PLAINTES DE L'ENTREPRISE

Le Projet CASEF dispose déjà d'un mécanisme de collecte et traitement des plaintes validé et opérationnel depuis sa création. Selon le principe de ce mécanisme, « tout individu ou groupement d'individus, y compris le personnel du CASEF, directement affecté par les activités de l'UGP-CASEF et de ses Prestataires dans le cadre du projet, ainsi que ceux qui peuvent avoir intérêts dans le projet ou la capacité d'en influencer les résultats positivement ou négativement » peut déposer une plainte, une réclamation ou une doléance ».

Dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du tronçon de la RIP n°7, partant d'Antsiramandroso au Chef-Lieu de la CR d'Ambodiriana, pour ceux qui veulent déposer des plaintes, des réclamations ou doléances même anonymes ; plusieurs canaux sont disponibles :

- Cahiers de Doléances au niveau du Bureau en charge de contrôle et surveillance, auprès de la Mairie d'Ambodiriana et des Bureaux de Fokontany concernés ;
- Ecrire directement à l'adresse de l'UGP CASEF;
- Pour ceux qui ne savent pas écrire ou n'ont pas les moyens d'appeler, devront se rapprocher de l'Entreprise titulaire, de l'Agent de surveillance en charge du contrôle et surveillance (MDC) ou du Personnel de CASEF en mission dans la zone pour enregistrer les plaintes.

Une fois enregistrées, les plaintes, doléances ou réclamations seront traitées à trois (3) niveaux séquentiels :

- Au Niveau Local, pour le cas dudit sous projet : le traitement par le Comité de Médiation Locale (CML) qui regroupe les Chefs Fokontany et les autorités traditionnelles, sous l'assistance des Responsables en HSE de la MDC et du Titulaire ;
- En cas d'Insatisfaction du Plaignant, il peut recourir à la Médiation du CASEF / CER Atsinanana ;
- Le Dernier Recours est l'UGP-CASEF au niveau central.

7.1 Plan d'action VBG et VCE de l'entreprise

7.1.1 Définition

Les Violences Basées sur le Genre désignent tout acte de violence dirigé contre une personne en raison de son sexe, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Le Genre désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions qu'une société donnée considère à un moment donné comme appropriés pour les hommes et les femmes.

7.1.2 Engagement de l'Entreprise vis à vis du VBG et VCE

L'engagement de l'Entreprise ERRA vis-à-vis du VBG et VCE se traduit par la signature du code conduite (cf. code de conduite de l'entreprise annexe). Ce code renferme les principes de prévention de la Violence Basée sur le Genre et Violence Contre les Enfants ainsi que sa mise en œuvre.

Par ailleurs, l'Entreprise ERRA s'engage à mener des séances d'information et de sensibilisation sur les violences basées sur le Genre tout au long du chantier.

7.1.3 Codes de conduites

De même, les travailleurs signent à l'embauche un code de conduite individuel.

L'entreprise s'engage à :

- Traiter les autres personnes avec respect et ne pas discriminer des groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants (toute personne de moins de 18ans) ;
- Ne pas se livrer à des activités de Harcèlement Sexuel, ce qui signifie des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques à connotation sexuelle à l'égard du personnel de l'Entreprise ou du Maître d'Ouvrage ;
- Ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle, signifiant le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne ;
- Ne pas se livrer à des Abus Sexuels, ce qui signifie l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives ;
- Ne pas se livrer à une quelconque forme d'activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'un mariage préexistant ;

7.1.4 Traitement des plaintes concernant la VBG ou la VCE

Les plaintes VBG auront différents points d'entrée, à savoir, les structures sanitaires, les ONGs et même le Comité de Médiation Local. Une fois enregistrées, et conformément à la MGP, les plaintes seront traitées à trois (3) niveaux successifs :

- Au Niveau Local: comme il n'y a pas de structure de prise en charge des survivants/survivantes du VBG dans la Commune Rurale d'Ambodiriana, le traitement sera effectué par le Comité de Médiation Locale (CML) qui regroupe les Chefs Fokontany et les Autorités Traditionnelles, sous l'assistance des Responsables en HSE de la MDC et du Titulaire,
- En cas d'Insatisfaction du Plaignant, il peut recourir à la Médiation du CASEF / CER Atsinanana ;
- Le dernier recours est l'UGP-CASEF au niveau central, voir même le recours en justice.

8 PLAN SPECIFIQUE SECTORIEL

8.1 Plan de gestion des déchets

Durant les travaux de réhabilitation du tronçon de la RIP n°7, partant d'Antsiramandroso au Chef-Lieu de la Commune Rurale d'Ambodiriana, l'entreprise ERRA s'engage à mettre en œuvre le présent plan de déchets.

Le tableau ci-après résume les différents types de déchets avec les modes de traitements respectifs

Tableau 14: type de déchets et modes de traitements

Types de déchet	Identification / Description	Activités concernées	Quantité estimative	Mode de stockage	Traitements
Déchet industriel non dangereux	Sacs de ciment	Fabrication de béton	200 pièces	Stockés dans le magasin de stockage	Réutilisation par le personnel de chantier
	Chutes de bois	Coffrage	2 m3	Base Vie	Réutilisation par le personnel de chantier

Types de déchet	Identification / Description	Activités concernées	Quantité estimative	Mode de stockage	Traitements
Déchets industriels spéciaux	Huiles usées	Entretiens véhicules et engins	50 l	Stocké en fut sur le site d'entretien et de vidange	Réutilisation par les populations bénéficiaires

Le Bordereau de suivi de déchet sera mis en place par l'entreprise ERRA pour le suivi de déchets et traçabilité

8.2 Plan d'urgence

8.2.1 Urgence sanitaire

Les Bases Vies et les sites de travaux seront dotés d'un kit de premier secours pour les soins d'urgence. Une instruction en cas d'urgence sanitaire (cf. annexe 5) sera communiquée par affichage aux Bases vies.

Chaque cas d'accident et d'incident sanitaire doit être rapporté au CASEF et de la Mission de Contrôle dans les 48 heures qui suivent l'événement.

8.2.2 Urgence en cas de déversement accidentel des produits chimiques

Dans ce cadre de travaux de réhabilitation du tronçon de la RIP n°7, partant d'Antsiramandroso au Chef-Lieu de la Commune Rurale d'Ambodiriana, on entend par produit dangereux, les produits chimiques tels les peintures et ses dérivées, les produits d'hydrocarbures et les produits du type inflammable³.

Le transport de ces produits doit être effectué avec les précautions nécessaires pour éviter le renversement accidentel des emballages (arrimage des fûts...).

Les Bases Vies et les sites de travaux doivent être dotés de kit de dépollution du sol.

En cas de déversement accidentel de produit polluant (huiles moteurs, huile vidange, carburant), le personnel sur site doit intervenir immédiatement, puis alerter le service HSE et clôturer l'incident.

Les zones contaminées devront être décapées et stockées dans des milieux étanches. Une instruction en cas de déversement accidentel de produit polluant (cf. annexe 6) doit être affichée à la base vie et sur chaque site des travaux.

8.2.3 Urgence en cas d'incendie ou explosion

Pour prévenir efficacement l'incendie, le chantier ne disposera pas de cuve hydrocarbure, Tous les matériaux combustibles seront stockés séparément et chaque zone de stockage sera signalée par la signalisation DEFENSE DE FUMER. L'approvisionnement en carburant des engins utilisés par l'entreprise ERRA se fera au niveau des stations d'essences les plus proches.

Toute incinération sera interdite sur chantier, et ainsi l'aire de cuisson ne sera pas mise à disposition.

L'instruction d'urgence en cas de départ de feu sera affichée sur chantier avec les numéros d'urgences

8.2.4 Plan de gestion des effluents

Pour l'évacuation des eaux usées au niveau de Base Vie, l'entreprise ERRA s'engage à mettre en place un réseau d'évacuation d'eau usée (eau grise et eau noire) se déversant dans le réseau d'assainissement existant, ou à défaut, mise en place d'un bassin de lagunage.

Concernant la gestion des eaux de pluie, l'entreprise ERRA s'engage à mettre en place un réseau d'assainissement des eaux de ruissèlement en tenant compte le maintien de l'écoulement naturel des eaux.

³https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/435bb11f-6488-492a-a1c1-cbb84f0c2b86/048_Toll%20Roads.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nPtjUzw&ContentCache=NONE&CACHE=NONE

8.2.5 Plan de gestion du bruit

Durant les réalisations des travaux, les activités générant le plus de bruit seront réalisées pendant la tranche horaire fixé de 06H00 à 18H00.

Les véhicules et équipements utilisés sur le chantier seront entretenus et réparés selon les spécifications, afin d'assurer qu'ils émettent les bruits correspondant à leur fonctionnement normal.

Les conducteurs ont pour consigne de ne pas laisser tourner les moteurs à vide inutilement.

L'Entreprise ERRA fixe une limitation de vitesse à 10 km/h au passage des agglomérations et 30 km/h en dehors des agglomérations pour minimiser les bruits émis.

Le personnel sera sensibilisé à la problématique des bruits et vibrations de manière à mieux en appréhender les conséquences et les moyens de prévention et à adapter son comportement pour réduire au maximum les gênes pour les riverains du chantier

8.2.6 Plan de remise en état

A la fin des travaux, l'Entreprise ERRA prévoit d'apporter les aménagements avant d'abandonner définitivement les sites, sauf avis contraire du propriétaire.

Ainsi, le tableau suivant montre le plan de remise en état des sites

Tableau 15 : Plan de remise en état des sites

Activités de remise en état	Responsables de la mise œuvre	Responsables de suivi
Enlèvement des tous les matériels et engins	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Mission de Contrôle
Nettoyage général du site	Conducteur des travaux Responsable HSSE	Mission de Contrôle
Maintien du réseau d'assainissement existant	Chef de chantier Responsable HSSE	Mission de Contrôle

En cas d'autre aménagement décidé par le propriétaire, une demande écrite visée par le *Fokontany* et la Commune doit être adressée à l'Entreprise, avec accord préalable de la Mission de Contrôle.

CONCLUSION

Le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour travaux de réhabilitation du tronçon de la RIP n°7, partant d'Antsiramandroso au Chef-Lieu de la Commune Rurale d'Ambodiriana a été établi par l'Entreprise ERRA afin d'assurer la conformité de leur méthodologie d'exécution avec les prescriptions des normes environnementales et sociales en vigueur. Ce PGES – Entreprise dont la réalisation est à la charge de l'entreprise sous la supervision de la Mission de contrôle comprend toutes les mesures à entreprendre pour la bonne insertion du projet dans le contexte social et environnemental des zones d'intervention.

La réalisation des travaux des pistes apporterait des modifications sur l'aspect du milieu humain, biologique et biophysique de la zone du projet.

Dans l'organisation de la mise en œuvre des mesures environnementales, les responsabilités de parties prenantes au projet sont développées dans le plan de surveillance et de suivi environnemental et social.

La mise en œuvre des mesures proposées dans ce PGES sera rapportée dans le livrable mensuel de l'entreprise ERRA

ANNEXE

ANNEXE 1 : CODE DE BONNE CONDUITE

CODE DE CONDUITE DE L'ENTREPRISE ERRA

Nous sommes l'Entreprise ERRA. Nous avons signé un marché avec le **Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, Unité de Gestion du projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière CASEF pour les travaux de réhabilitation de l'Axe 8 LOT 4 reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana dans le district de Toamasina II, Région Atsinanana**. Ces travaux seront exécutés dans la **Commune Rurale Ambodiriana, District de Toamasina II, Région Atsinanana**. Notre marché exige que nous mettions en œuvre des mesures pour prévenir les risques environnementaux et sociaux liés à ces travaux, y compris les risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels.

Ce Code de Conduite fait partie de nos mesures pour tenir compte des risques environnementaux et sociaux liés aux travaux. Cela s'applique à tous nos personnels, ouvriers et autres employés sur le site des travaux ou autres lieux où les travaux sont exécutés. Cela s'applique également au personnel de chacun de nos sous-traitants et tout autre personnel nous accompagnant dans l'exécution de travaux. Il est fait référence à toutes ces personnes comme étant « Le Personnel de l'Entreprise » et qui sont soumises à ce Code de Conduite.

Ce Code de Conduite identifie le comportement que nous exigeons du Personnel de l'Entreprise.

Notre lieu de travail est un environnement où tous comportements dangereux, abusifs ou violents ne seront pas tolérés et où toutes les personnes doivent se sentir autorisées à signaler tous problèmes ou préoccupations sans craindre de représailles.

Article 1 : Comportement général :

Le personnel doit,

- S'acquitter de ses tâches d'une manière compétente et diligente ;
- Se conformer au Code de Conduite et à toutes les lois applicables, aux règlements et autres exigences y compris les exigences pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être du personnel de l'Entreprise et toutes autres personnes ;
- S'engager à respecter les cultures locales et à maintenir une relation conviviale et loyale avec ses homologues en s'interdisant tout dénigrement ou critique injustifiés et dans le respect des mœurs et coutumes locales.

Article 2 : Hygiène et sécurité

Le personnel s'engage à,

- Maintenir un environnement de travail sécurisé incluant de :
 - S'assurer que les lieux de travail, machines, équipement et processus de fabrication soient sécurisés et sans risques pour la santé ;
 - Porter les équipements de protection du personnel requis ;
 - Appliquer les mesures appropriées relatives aux substances et agents chimiques, physiques et biologiques ; et
 - Suivre les procédures applicables de sécurité dans les opérations.
- Signaler les situations de travail qu'il/elle ne croit pas sûres ou saines et se retirer d'une situation de travail qui, selon lui/elle, présente raisonnablement un danger imminent et grave pour sa vie ou sa santé ;

La direction et ses sous-traitants s'engagent à :

- Fournir de l'eau potable aux employés ;
- Faire respecter l'utilisation des blocs sanitaires ou des latrines ainsi dédiés ;
- Informer les riverains sur les mesures prévues.

Le personnel s'engage à,

- Maintenir la préservation de l'Environnement incluant de :
 - Ne couper les arbres forestiers sans autorisations ;
 - Ne pas chasser les espèces protégées ;
 - Appliquer les procédures de gestion des déchets ;
 - Procéder à la gestion rationnelle des ressources naturelles

Article 3 : Violence basée sur le genre (VBG)/ Violence à caractère sexiste (VCS) / Exploitation et Abus Sexuels

Le personnel s'engage à :

- Traiter les autres personnes avec respect et ne pas discriminer des groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants (toute personne de moins de 18ans) ;
- Ne pas se livrer à des activités de Harcèlement Sexuel, ce qui signifie des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques à connotation sexuelle à l'égard du personnel de l'Entreprise ou du Maître d'Ouvrage ;
- Ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle, signifiant le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne ;
- Ne pas se livrer à des Abus Sexuels, ce qui signifie l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives ;
- Ne pas se livrer à une quelconque forme d'activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'un mariage préexistant ;

Article 4 : Formation et sensibilisation :

Le personnel s'engage à,

- Suivre des cours de formation pertinents qui seront dispensés concernant les aspects environnementaux et sociaux du Marché, y compris sur les questions de santé et de sécurité, et l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), et le Harcèlement Sexuel (HS) ;
- Assister aux séances d'information et de sensibilisation sur les violences basées sur le genre ainsi que sur les dangers liés au VIH/SIDA et aux maladies sexuellement transmissibles.

Article 5 : Mise en œuvre et suivi

Le personnel s'engage à :

- Signaler de manière formelle les violations de ce Code de conduite ; et
- Ne pas prendre de mesures de rétorsion contre toute personne qui signale des violations de ce Code de conduite, que ce soit à nous ou au Maître d'Ouvrage, ou qui utilise le mécanisme de grief pour le personnel de l'Entreprise ou le mécanisme de recours en grief du projet.
- Faire, au moins une fois par mois, et/ou durant les réunions de chantier, un bilan de mise en œuvre du présent code.

Article 6 : Moyens de diffusion du présent code

Ce code sera affiché dans les bureaux et au niveau de la base-vie.

FAIRE PART DE PREOCCUPATIONS

Si une personne constate un comportement qui, selon elle, peut représenter une violation du présent Code de conduite, ou qui la préoccupe de toute autre manière, elle devrait en faire part dans les meilleurs délais. Cela peut être fait de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Contacter **RANDRIANARIVONY Hasiniaina Soanalitiana** par écrit à cette adresse au **Lot 0706 J0150 A Isaha- FIANARANTSOA 301** ou par téléphone à **034 50 236 86** ou en personne à **RASAMIHAJA Kenty Harkings** ou
- Ecrire à **entreprise.erra@yahoo.fr** par e-mail à l'Entreprise et laisser un message téléphonique (par SMS) au n° **034 15 500 35**.

L'identité de la personne restera confidentielle, à moins que le signalement d'allégations ne soit prescrit par la législation du pays. Des plaintes ou des allégations anonymes peuvent également être soumises et seront examinées de toute façon. Nous prenons au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et nous enquêtons et prendrons les mesures appropriées. Nous fournirons des références de prestataires de services susceptibles d'aider la personne qui a vécu l'incident allégué, le cas échéant.

Il n'y aura pas de représailles contre une personne qui, de bonne foi, signale une préoccupation relative à tout comportement interdit par le présent Code de conduite. De telles représailles constitueraient une violation de ce Code de Conduite.

CONSEQUENCES DE VIOLATION DU CODE DE CONDUITE

Toute violation de ce Code de conduite par le personnel de l'Entreprise peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

POUR LE PERSONNEL de L'ENTREPRISE :

J'ai reçu un exemplaire de ce Code de conduite rédigé dans une langue que je comprends. Je comprends que si j'ai des questions au sujet de ce Code de conduite, je peux contacter **RASAMIHAJA Kenty Harkings** afin de demander une explication.

Nom du personnel de l'Entreprise : **RASAMIHAJA Kenty Harkings**

Signature :

Date: 20 Juillet 2022

Contre-signature du représentant autorisé de l'Entreprise : **RANDRIANARIVONY Hasiniaina Soanalitiana**

Signature :



Date: 20 Juillet 2022

Pièce Jointe 1: Comportements constituant Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et comportements constituant Harcèlement Sexuel (HS)

COMPORTEMENTS CONSTITUANT EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL (EAS) ET HARCÈLEMENT SEXUEL (HS)

La liste non exhaustive suivante vise à illustrer les types de comportements interdits :

1. Les exemples d'exploitation et d'abus sexuels comprennent, sans s'y limiter :
 - Le personnel de l'Entreprise indique à un membre de la communauté qu'il peut obtenir des emplois liés au chantier (p. ex. cuisine et nettoyage) en échange de rapports sexuels.
 - Le personnel de l'Entreprise qui établit la connexion d'électricité aux ménages déclare qu'il peut connecter les ménages dirigés par des femmes au réseau en échange de rapports sexuels.
 - Le personnel de l'Entreprise viole ou agresse sexuellement un membre de la communauté.
 - Le personnel de l'Entreprise refuse à une personne l'accès au site à moins qu'elle lui accorde une faveur sexuelle.
 - Le personnel d'une Entreprise indique à une personne qui demande un emploi en vertu du marché qu'elle ne l'embauchera que si elle a des relations sexuelles avec lui.
2. Exemples de harcèlement sexuel dans un contexte de travail
 - Le personnel de l'Entreprise commente l'apparence du personnel d'un autre membre du personnel (de manière positive ou négative) et son attractivité sexuelle.
 - Quand le personnel de l'Entreprise se plaint de commentaires fait par un autre membre du personnel sur son apparence, le second répond que le premier « l'a cherché » à cause de la façon dont il/elle s'habille.
 - Attouchement inopportun sur le personnel de l'Entreprise ou du Maître d'Ouvrage par un autre personnel de l'Entreprise.
 - Le personnel de l'Entreprise déclare à un autre personnel de l'Entreprise qu'il/elle lui obtiendrait une augmentation de salaire, ou une promotion si il/elle lui envoie des photographies de nus de lui ou d'elle-même.
 - Autres



La Gérante,

RANDRYANARIMONY Hasiniaina Soanalitiana

ANNEXE 2 : REGLEMENT INTERIEUR

FITSIPIKA ANATY

Ity fitsipika anaty ity dia natao hamaritra ny:

- Fepetra ara-pahadiovana sy fidiovana ary ny fandriam-pahalemana eo amin'ny orinasa
- Ny fitandremana amin'n ankapobeny sy maharitra mahakasika ny fitsipim-pitondratena
- Ny mahakasika ny lalàna mifehy ny mpiasa,

Andininy voalohany:

- Ny faharetan'ny asa dia izay voalazan'ny lalàna manan-kery,
- Ny mpiasa dia miasa ao anatin'ny ora izay nolazain'ny tompon'andraikitra ny orinasa
- Ny mpiasa rehetra dia tokony hita eny amin'ny toerana fiasany amin'ny ora fiasàna,
- Ny tsy fahafahana miasa dia tsy maintsy ampahafaantarina mialoha ny tompon'andraikitra ny orinasa
- Ny tsy fahatongavana tsy nazahoana alalana dia mahavoasazy,

Andininy faharoa:

Voarara ny:

- Ny manely hevi-dratsy (mikomy ,mametaka petadrindrina tsy nahazo alalana ato amin'ny toerana fonenan' ny mpiasa)
- Ny mampiditra olona ivelan'ny mpiasa ao amin'ny toerana fonenan'ny mpiasa
- Tsy azo atao ny miditra anaty toerana fonenana (base vie) raha mamo ka hanakorotana
- Tsy azo atao ny mifoka sigara amin'ny toerana iraisan'ny be sy ny maro.

Raha mandika ireo dia misy fepetra manokana ho raisin' ny tompon'andraikitra ny orinasa.

Andininy fahatelo:

- Ireo olona voatendry sy nahazo alalana ihany no mahazo mitondra ny fiarakodia ary izy irery ihany no mitazona ny fanalahidin' ny fiara.
- Ny mpamily tsirairay dia tompon'andraikitra amin'ny fiara entiny.
- Mampilaza mialoha amin'ny tompon'andraikitra raha misy olona tsy ahafahan' ny fiara entina.

Ny fandikana ireo dia midika tsy fanajàna ny asa ka andraisana fepetra manokana ihany koa.

Voarara mafy ny :

- Mitondra olona ivelan'ny mpiasan' ny orinasal,
- Fampindramana ny fiarakodia sy fanaovana asa tsy an'ny orinasa tsy nahazo alalana avy amin'ny tompon' andraikitra,
- Tsy fanajàna ny fiarakodia.

Andininy fahaefatra:

Ny mandika ny fitsipika apetraka dia azahoana sazy toy ny:

- Fampitandremana antsoratra na ambava arahina sazy arabola na lamandy,
- Tsy fazahoana miasa ao anatin'ny ray andro ka hatramin'ny fito andro,
- Famindrana andraikitra,
- Fandroahana avy hatrany.

Andininy fahadimy:

Fiarovan-tena amin'izay mety hadisoana ataon'ny mpiasa :

- Tsy azo raisina intsony ny hadisoana efa fantatra fa nataon'ny mpisa raha roa (02) volana taty aorinan'ny nanaovany azy vao havoitra afa tsy ny antony manokana noho ny lalàna manan-kery,
- Ny sazy noho ny tsy fanajana fitsipika dia ialohavan'ny fampiantsoana atao amin'ilay mpiasa. Izany dia azo atrehan'ny olona hafa mandritra ny fanadihadiana. Ny sazy ampiharina vokatry ny fahadisoana natao dia mifandanja amin'ny vidin'asa andro farafahakeliny ary iray volana farafahabeny.

Andininy faha enina:

Fanajana ny fototra maha mpandray karama;

➤ **Herisetra ara –nofo**

Tsy azo saziana ny mpiasa niharan'ny fanararaotana ara-nofo noho ny fanararaotam-pahefana ataon'ny mpiara miasa manodidina azy,

Tsy azo atao ny mandrahona na mametraka olana na manery ny mpiasa noho ny antony fanararaotam-pahefana.

➤ **Herisetra ara-môraly**

Tsisy na dia mpiasa iray aza azo ampiharina herisetra ara –môraly miverimberina noho ireto antony manaraka ireto:

- ❖ Ny fahamaivanan' ny fepetra mifehy ny asa izay mety manelingelina ny zony sy ny fahafahany;
- ❖ Ny tsy fanajana ny fahasalamany sy ny hoaviny amin'ny lafiny arak'asa;
- ❖ Tsy misy na dia mpiasa iray aza voasazy na voaroaka na avakavahana noho ny herisetra ara môraly izay mari-pototra.

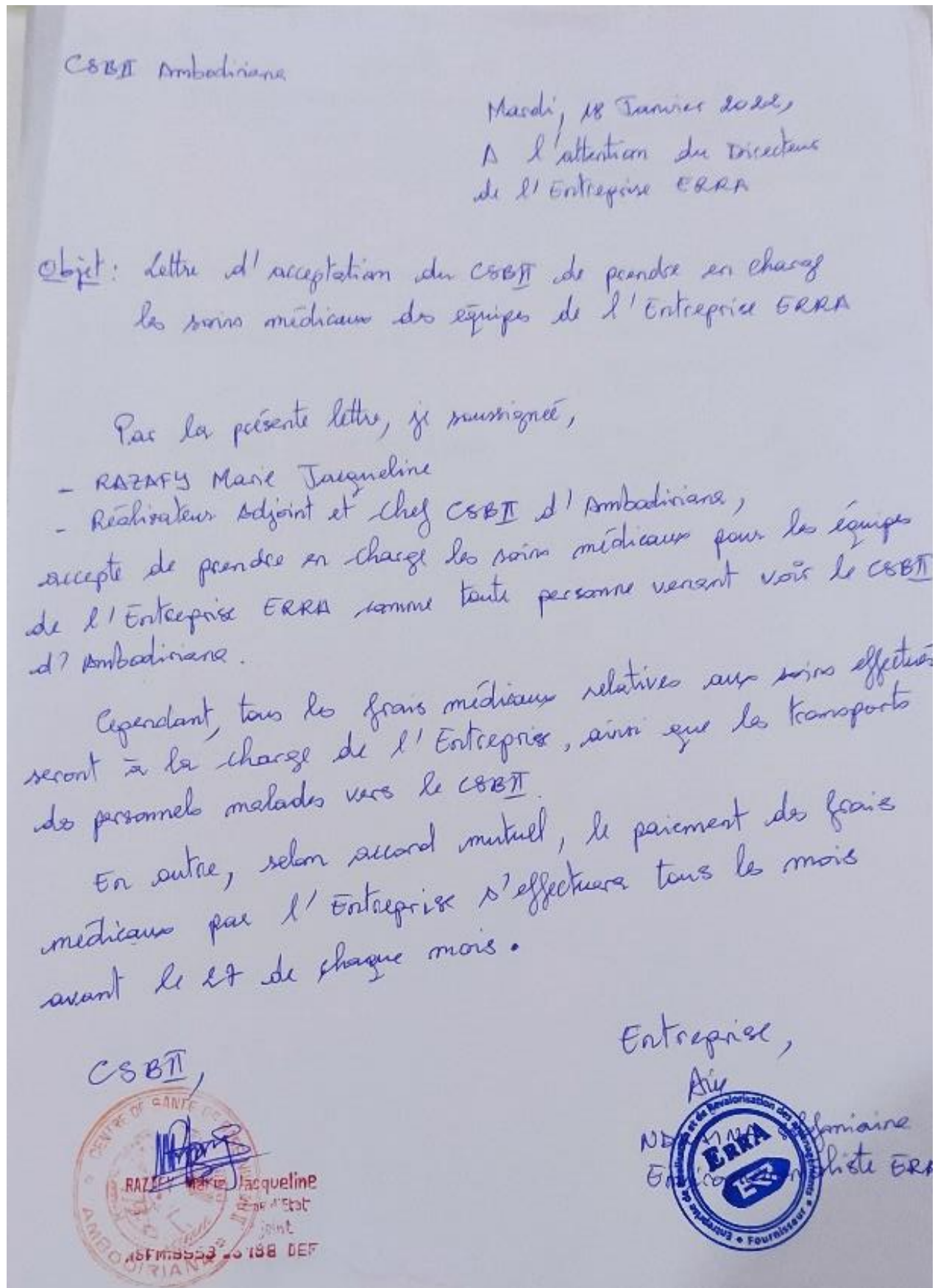
Noho izany voasazy ny mpiasa rehetra izay manao herisetra ara-môraly.

Ity tarihi-kevitra ity dia atao peta –drindrina ao amin'ny faritra fonenan'ny mpiasan'ny orinasa

Daty:

sonian'ny tompon'andraikitra

ANNEXE 4 : PARTENARIAT AVEC CSBII AMBODIRIANA



ANNEXE 5 : COPIES FICHE-TYPE DE PLAINTES (MGP)

FORMULAIRE DE PLAINTES



MINISTRE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

Unité de Gestion du Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF)

FORMULAIRE DE PLAINTE TARATASY FITARAINANA

Référence :

1- Le plaignant – *Ny mpitaraina* :

Nom et Prénom – Anarana sy Fanampiny : _____

Pièce d'Identité – Kara-panandro : _____

Adresse – Adiresy : _____

Contact – Laharam-piantsoana : _____

2- Objet de la plainte – *Mombamomba ny fitarainana* :

SIGNATURES - SONIA

LE PLAIGNANT – *NY MPITARAINA*

LE RECEPTEUR – *NY NADRAY AZY*

Date - *Daty* :

PARTIE RESSERVEE A L'UGP-CASEF – *FARITRA NATOKANA HO AN'NY CASEF*

PLAINTE RECUE LE – *DATY NANDRAISANA NY FITARAINANA* _____

PAR – *NY FOMBA NAHAZOANA AZY* _____

RECU D'ENREGISTREMENT DE PLAINTE – *TARATASY FANAMARINANA FANDRAISAM-PITARAINANA*

Référence :

Date - *Daty* : _____

SIGNATURE DU RECEPTEUR – *SONIAN'NY NADRAY AZY*

ANNEXE 6 : FICHE DE NON CONFORMITE

FICHE DE NON CONFORMITE

Titulaire :	TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES IDENTIFIEES DANS LE LOT 05 - REGION AT SINANANA : AXE 01 : reliant Antsiramandroso à la Commune d'Ambodiriana (Tronçon de la RIP 07)	Maître d'œuvre :
Fiche n° ___/		Date :
Localisation :		
Description de la non- conformité :		
Mesure(s) de réparation : (Avec date butoir)		
Suivi des mesures de réparation :		

Bureau d'études

Entreprise

ANNEXE 7 : PROCEDURE EN CAS DE DECOUVERTE FORTUITE DES SITES CULTURELS

Sur le chantier, les travailleurs seront sensibilisés aux enjeux de la préservation des sites culturels (tombeaux, lieux de culte, etc.) et de prévenir tout dommage physique en cas de découverte d'un site.

Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, la procédure suivante doit être suivie :

- Arrêt des activités de construction dans la zone de découverte fortuite ;
- Délimitation et sécurisation du site de découverte pour éviter tout dommage ou perte d'objets amovibles. En cas d'antiquités amovibles ou des restes sensibles, un gardien de nuit doit être présent jusqu'à ce que les autorités locales responsables et le Ministère de la Communication et de la Culture prennent le relais ;
- Notification de la MOE dans les meilleurs délais

ANNEXE 8 : PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIAL DE BASE VIE

(Document séparé)

ANNEXE 9: PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIAL DE GITE D'EMPRUNT

(Document séparé)

ANNEXE 10: PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SOCIAL DES CARRIERES

(Document séparé)